

# Projet Éducatif De Territoire - PEDT Plan Mercredi 2023-2025

Accompagner les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans





# SOMMAIRE

|   |                |
|---|----------------|
| <b>INTRODUCTION</b> .....   | <b>page 04</b> |
| <b>PARTIE 1 – MÉTHODOLOGIE</b> .....  | <b>page 05</b> |
| La démarche .....   | page 05        |
| Les acteurs .....   | page 06        |
| La gouvernance .....  | page 07        |
| <b>PARTIE 2 – DIAGNOSTIC</b> .....  | <b>page 08</b> |
| Le territoire .....   | page 08        |
| Les publics .....   | page 11        |
| Les infrastructures et leurs fonctionnements .....  | page 13        |
| <b>PARTIE 3 – OBJECTIFS</b> .....   | <b>page 17</b> |
| Permettre le développement et l'épanouissement de chaque enfant .....   | page 17        |
| Développer la notion du « bien vivre ensemble » - ouverture aux autres .....                                    | page 18        |
| Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle et développer une offre de parentalité ..... | page 20        |
| <b>PARTIE 4 – MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION</b> .....   | <b>page 22</b> |
| <b>ANNEXES</b> .....  | <b>page 24</b> |
| Convention Territoriale Globale – Synthèse .....  | page 25        |
| Projet d'établissement du multi-accueil « L'arc-en-ciel » .....   | page 32        |
| Projet éducatif des « Alzouzous » .....   | page 44        |
| Projet pédagogique des « Alzouzous » .....  | page 52        |
| Organisation hebdomadaire des temps de l'enfant pour chaque école .....   | page 61        |
| Plans du futur ALSH .....   | page 63        |

# INTRODUCTION

La Communauté de Communes du Pays Rignacois s'engage dans une démarche de Projet Éducatif De Territoire – PEDT – et Plan Mercredi pour la période 2023-2025.

En amont de l'écriture du PEDT – Plan Mercredi, une démarche participative a été initiée dès 2019 lors de l'élaboration de la Convention Territoriale Globale – CTG – de l'intercommunalité. Ce document a pour objectif de définir un cadre politique de développement des territoires et de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants. Cet engagement contractuel a été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales – CAF – de l'Aveyron pour la période 2021-2024. La CTG permet de définir un contrat politique de découplage de l'action sociale territoriale qui s'appuie sur un diagnostic partagé et un plan d'actions. Les axes d'intervention de la CTG du Pays Rignacois sont :

- Maintenir l'équité territoriale des services petite enfance et enfance,
  - Elaborer une offre en direction de la jeunesse,
  - Structurer une offre parentalité et renforcer les coopérations entre les acteurs,
  - Communiquer auprès des familles et des jeunes.
- (pour plus d'informations, voir la synthèse de la CTG en annexe)*

Pour suivre la mise en œuvre de la CTG, un poste de chargée de coopération a été créé. Cette personne est l'interface directe entre les élus et les services de la Communauté de Communes, la CAF, et les partenaires du territoire.

Dans la continuité de la CTG, Le PEDT – Plan Mercredi 2022-2025 est un outil de mise en

œuvre d'actions concernant les thématiques petite-enfance, enfance, jeunesse, et parentalité. En effet, le territoire du Pays Rignacois est riche de réalisations et de projets à destination du public 0-18 ans portés par de multiples acteurs éducatifs. L'objectif premier du PEDT – Plan Mercredi est de rendre plus cohérent, lisible et visible l'existant. Il s'agit également de développer les interactions entre les différents acteurs de la petite-enfance, enfance, jeunesse et parentalité.

En tenant compte de l'attente des partenaires et de la nécessité d'un travail transversal, la volonté de la Communauté de Communes est de co-construire ce PEDT en proposant une démarche participative pour penser collectivement à une offre de parcours de l'enfant et du jeune sur les temps avant, pendant et après la scolarité.

Le PEDT traduit une volonté intercommunale d'accompagner dans les meilleures conditions les enfants, adolescents puis jeunes adultes et leurs familles sur les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Cet accompagnement est réalisé par de nombreux professionnels : équipes enseignantes, agents spécialisés des écoles, animateurs du centre de loisirs, acteurs associatifs... Leur travail, aux côtés des familles, nécessite d'être planifié, coordonné, et adapté en permanence. C'est le rôle du PEDT de faire en sorte que l'ensemble des actions éducatives servent le bien-être des enfants.

# PARTIE 1 – MÉTHODOLOGIE

## La démarche

### Les temps forts de l'élaboration du PEDT – Plan Mercredi

Consciente de la demande et de l'envie des acteurs éducatifs d'être impliqués dans l'écriture et la mise en œuvre du PEDT, la Communauté de Communes a eu la volonté, en lien avec les objectifs de la CTG, de proposer une démarche collaborative aux services et acteurs éducatifs du territoire. Voici un tableau récapitulatif des différentes étapes d'élaboration du PEDT - Plan Mercredi :

| QUAND           | QUOI                                | QUI  |
|-----------------|-------------------------------------|--|
| 16 janvier 2023 | Réunion de lancement de la démarche | Elu référent<br>Coordinatrice PEDT<br>Services CCPR<br>Directeurs Centre de Loisirs<br>Directeurs d'écoles |
| 11 mai 2023     | Comité technique                    | Elu référent<br>Coordinatrice PEDT<br>Services CCPR<br>Directeurs Centre de Loisirs<br>Directeurs d'écoles |
| 12 juin 2023    | Finalisation de la rédaction        | Coordinatrice PEDT   |
| 04 juillet 2023 | Comité de pilotage de validation    | Membres du Comité de Pilotage, cf. Gouvernance   |

# PARTIE 1 – MÉTHODOLOGIE

## Les acteurs

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>CCPR</b>                        | Elu référent, Vice-président du CIAS, en charge du scolaire et du périscolaire<br>Responsable du service petite enfance<br>Chargée de coopération CTG, coordinatrice du PEDT  |
| <b>Partenaires institutionnels</b> | Caisse d'Allocations Familiales - CAF - de l'Aveyron<br>Mutualité Sociale Agricole - MSA - de l'Aveyron<br>Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES  |
| <b>Petite enfance</b>              | Crèche « L'arc en ciel »<br>Relais Petite Enfance<br>Assistants maternelles<br>Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles - ATSEM   |
| <b>Education nationale</b>         | Ecoles maternelles et élémentaires publiques de : <ul style="list-style-type: none"><li>- Auzits Roger Noyé</li><li>- Anglars St Félix</li><li>- Mayran</li><li>- Rignac Jacques Perrin</li></ul> Ecole maternelle et élémentaire privée Rignac Saint Joseph<br>Regroupements pédagogiques de : <ul style="list-style-type: none"><li>- Bournazel - Roussennac</li><li>- Escandolières - Goutrens</li></ul> Collège public Georges Rouquier<br>Collège privé Jeanne d'Arc |
| <b>Enfance - Jeunesse</b>          | Centre de loisirs « Les Alzouzous »<br>Médiathèque du Pays Rignacois et son réseau  |
| <b>Familles et associations</b>    | Parents<br>Enfants et jeunes<br>Associations de parents d'élèves<br>Associations sportives et culturelles   |

# PARTIE 1 – MÉTHODOLOGIE

## La gouvernance

### Le Comité de Pilotage

Le PEDT - Plan Mercredi est un outil d'ajustement et de mise en commun des énergies de tous les membres de la communauté éducative du territoire. Dans cette optique, un Comité de Pilotage a été mis en place. Il est composé :

- De l' élu référent, vice-président du CIAS, en charge du scolaire et du périscolaire,
- De la chargée de coopération CTG et coordinatrice du PEDT,
- De la responsable du service petite enfance à la Communauté de Communes du Pays Rignacois,
- De la directrice de la Crèche « L'arc en ciel »,
- De l'animatrice du Relais Petite Enfance,
- Du directeur du centre de loisirs « Les Alzouzous »,
- De la directrice adjointe du centre de loisirs « Les Alzouzous »,
- Des directeurs ou directrices des 8 écoles,
- Des principaux des 2 collèges,
- De responsables d'associations sportives et culturelles,
- De représentants des parents d'élèves,
- Des représentants de la CAF et de la MSA,
- Du représentant du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Les missions du Comité de Pilotage sont :

- De définir les axes du projet éducatif en lien avec les priorités intercommunales,
- D'assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation du PEDT - Plan Mercredi,
- De porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes.

### Le conseil communautaire

Le conseil communautaire sera l'instance en charge de la validation des décisions prises en Comité de Pilotage.

### La chargée de coopération CTG, coordinatrice du PEDT

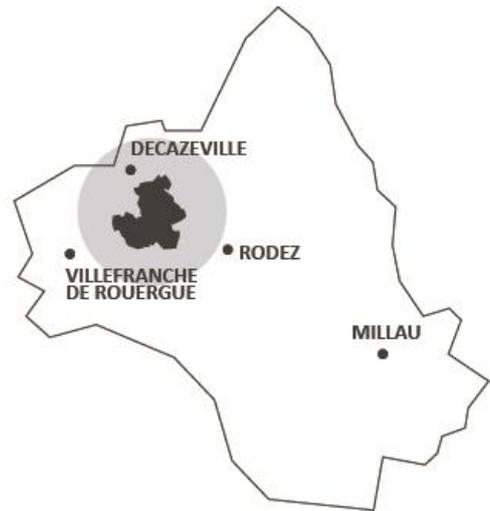
Elle est l'interlocutrice principale tout au long de l'élaboration du PEDT - Plan Mercredi et de sa mise en œuvre. Elle a pour mission d'assurer le suivi opérationnel de l'élaboration du document contractuel et d'animer l'ensemble de la démarche.

# PARTIE 2 – DIAGNOSTIC

## Le territoire

La Communauté de Communes du Pays Rignacois – CCPR - a été créée le 1er janvier 1996. Située entre Rodez, Villefranche-de-Rouergue et Decazeville, elle regroupe 8 communes sur un territoire de 161 km<sup>2</sup> (densité de 34,5 hab./km<sup>2</sup>), pour une population totale de 5 879 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

|                  |            |
|------------------|------------|
| Anglars St Félix | 938 hab.   |
| Auzits           | 838 hab.   |
| Belcastel        | 196 hab.   |
| Bournazel        | 361 hab.   |
| Escandolières    | 248 hab.   |
| Goutrens         | 506 hab.   |
| Mayran           | 645 hab.   |
| Rignac           | 2 147 hab. |



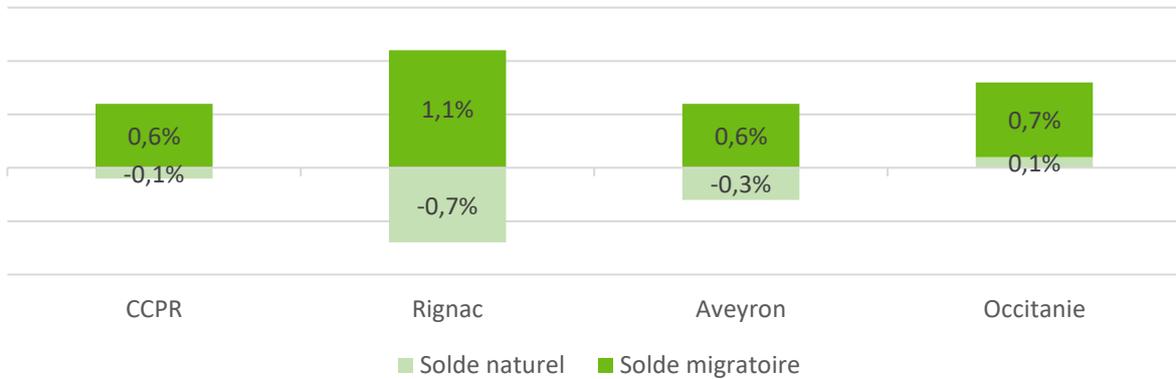
La population de la Communauté de Communes du Pays Rignacois augmente de façon régulière du fait notamment de sa proximité avec Rodez et de la qualité de son cadre de vie. Sa diversité, tant dans les paysages que dans son patrimoine architectural et culturel, en fait également une destination de plus en plus privilégiée des touristes. D'un point de vue éducatif, les établissements scolaires installés sur tout le territoire permettent de maintenir une certaine dynamique et d'accueillir de jeunes couples avec enfants. Enfin, le domaine de l'agriculture continue de développer son activité dans l'élevage et la production laitière et l'intercommunalité n'a de cesse de travailler pour développer son activité économique.

Le territoire est couvert par plusieurs programmes et labels :

- **PETITES VILLES DE DEMAIN** pour le binôme Rignac et Communauté de Communes du Pays Rignacois
- **BOURG CENTRE OCCITANIE** pour la commune de Rignac
- **FRANCE SERVICES** à Rignac
- **LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE** pour le village de Belcastel, en réflexion pour Bournazel
- **VILLES ET VILLAGES FLEURIS** pour la commune de Rignac
- **TERRE DE JEUX 2024** pour la commune de Rignac
- **TERRITOIRES D'INDUSTRIE** pour l'ensemble des communes
- **ZONE DE REVITALISATION RURALE, ZRR**, toutes les communes classées
- **ZONE DE MONTAGNE**, pour Auzits, Belcastel, Escandolières, Goutrens et Mayran

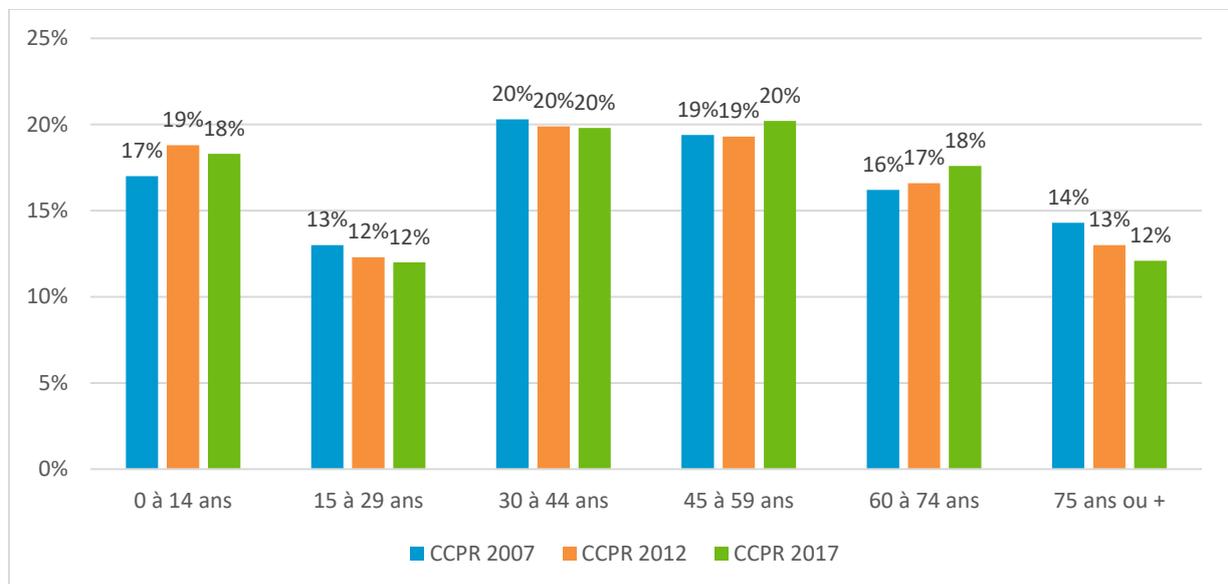
## Démographie

La variation annuelle moyenne de la population de la CCPR est de +0,5%, portée par un solde migratoire de +0,6%, la CCPR bénéficie notamment de l'attractivité de Rignac (+1,1%). Ces chiffres sont dans les mêmes ordres de grandeur que ceux observés à l'échelle départementale et régionale.



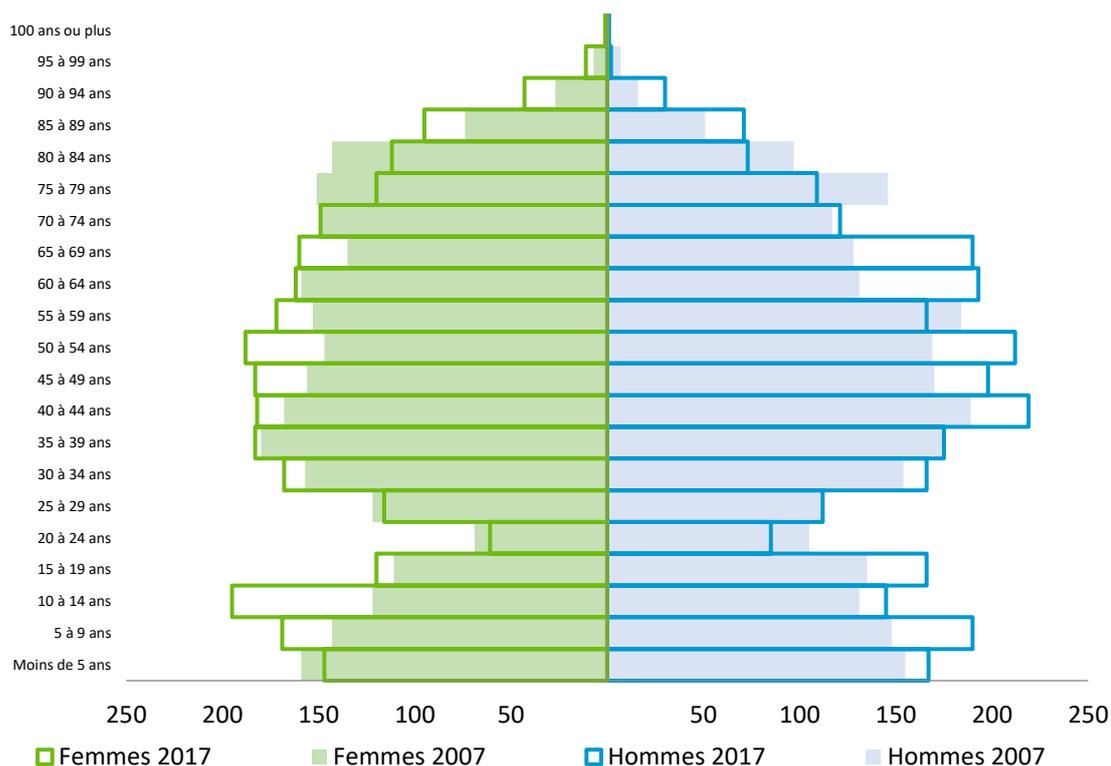
Source : INSEE, Dossier Complet, 2017

Alors que les jeunes (15-29ans) ne représentent plus que 12% de la population, la part de la génération « baby-boom » est très marquée avec un vieillissement de la population à prévoir dans les années à venir.



Source : Observatoire des territoires, 2017

La pyramide des âges est très « creusée » pour les tranches d'âges comprises entre 15 et 29 ans ce qui traduit un fort exode des jeunes lors de leurs études et de leur arrivée sur le marché de l'emploi. Cependant, la hausse des tranches d'âges suivantes indique que la plupart d'entre eux reviennent s'installer après 30 ans.



Source : INSEE, Evolution et structure de la population 2007, 2017

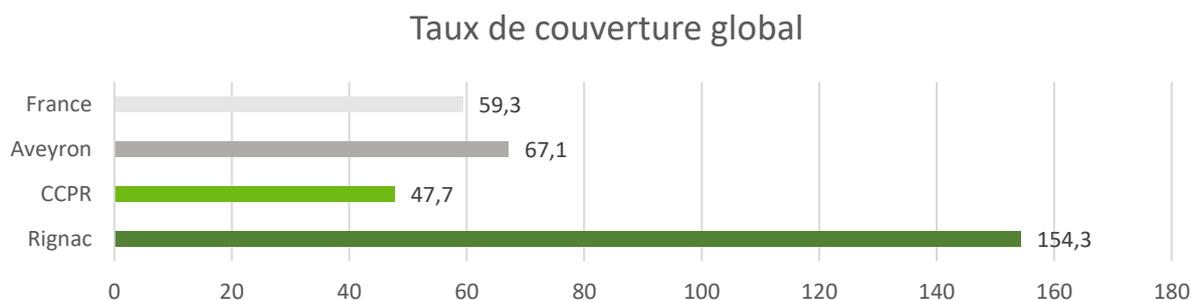
### Taux de couverture global

Il correspond à la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Modes d'accueil "formels" :

- Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers
- Salarié(e) à domicile
- Accueil en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (collectif, familial et parental, micro-crèches)
- Ecole maternelle

En 2018, la CCPR comptait 47,7 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ce chiffre est en dessous de la moyenne départementale et régionale. Cela traduit une forte hétérogénéité entre les communes avec une offre polarisée à Rignac qui possède un taux de couverture global de 154,3.



Source : CAF, 2018

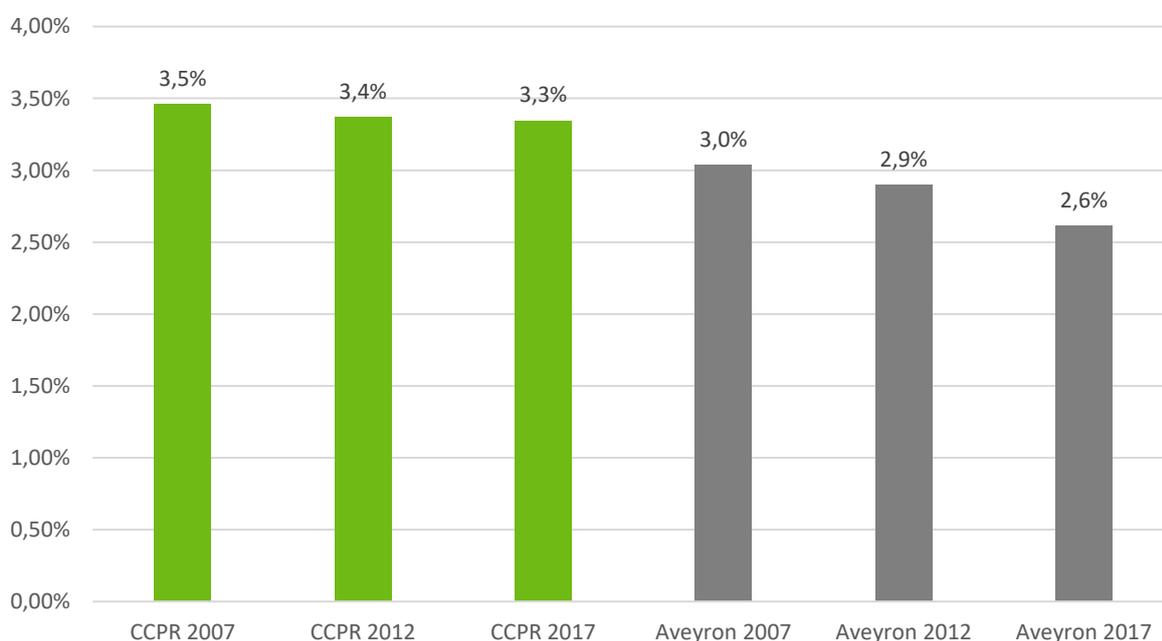
# PARTIE 2 – DIAGNOSTIC

## Les publics

### La petite enfance

Le nombre de naissances au sein de la CCPR est assez stable autour de 55 par an. La part des enfants de moins de 3 ans dans la population intercommunale décroît légèrement depuis 2007 dans une dynamique moins marquée qu'à l'échelle départementale. En 2017, cela représentait 175 enfants de moins de 3 ans au sein de la CCPR.

Part des moins de 3 ans au sein de la population



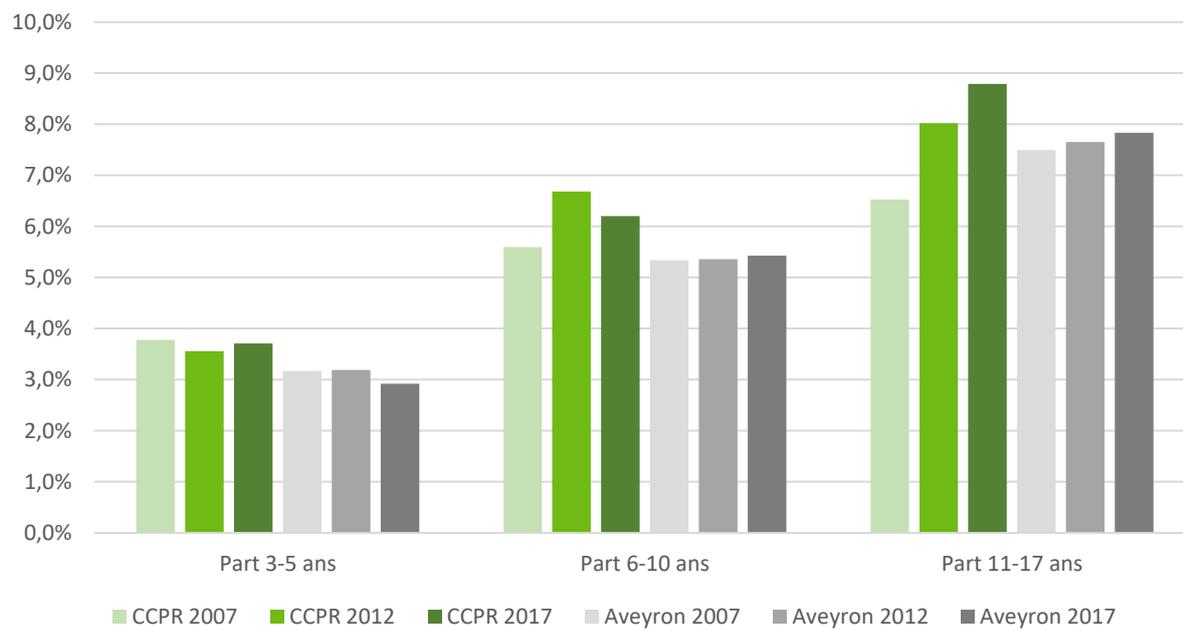
Source : INSEE, Recensement de la population, 2007, 2012, 2017

### L'enfance - jeunesse

Alors que la part des 3-5 ans est stable, autour de 3,5%, celle des 6-10 ans et des 11-17 ans augmente de manière marquée, respectivement de 0,6 et 2,3% entre 2007 et 2017.

A l'école primaire, la majorité des jeunes enfants sont scolarisés dans leur commune de résidence, toutes les communes en ont une à l'exception de Belcastel.

## Part des 3-17 ans au sein de la population



Source : INSEE, Recensement de la population, 2007, 2012, 2017

# PARTIE 2 – DIAGNOSTIC

## Les infrastructures et leurs fonctionnements

### Les écoles

La compétence scolaire a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Rignacois en janvier 1997. Elle est la traduction d'une volonté des conseils municipaux qui ont souhaité mettre l'enseignement et l'éducation au cœur de l'action communautaire. Ils ont affirmé leur volonté de conserver les écoles dans les communes.

Les élus ont dans un premier temps développé les services périscolaires, harmonisé et augmenté les moyens de fonctionnement. Puis en 2001, le conseil de communauté a lancé un grand programme de rénovation et de reconstruction de l'ensemble des bâtiments scolaires.

Les écoles maternelles et primaires sur notre territoire sont au nombre 8 :

- Ecole Roger Noyer à Auzits
- Ecole d'Anglars-St-Félix
- Ecole de Bournazel (en regroupement avec l'école de Roussennac, hors CCPR)
- Ecole d'Escandolières (en regroupement avec l'école de Goutrens)
- Ecole de Goutrens (en regroupement avec l'école d'Escandolières)
- Ecole de Mayran
- Ecole Jacques Perrin et école privée St Joseph à Rignac.

Sur la ville de Rignac, un collège public et un collège privé sont présents ainsi qu'un lycée agricole.

### Les effectifs scolaires par école/collège et lycée

| Structure                         | Nb. d'élèves | Structure                       | Nb. d'élèves |
|-----------------------------------|--------------|---------------------------------|--------------|
| <b>Ecoles primaires publiques</b> |              | Collège public G. Rouquier      | 361          |
| Anglars St Félix                  | 86           | Collège privé J. D'Arc          | 127          |
| Auzits                            | 36           | Lycée de Rignac                 | 174          |
| Bournazel                         | 42           | Ecole des métiers de la piscine | 17           |
| Escandolières                     | 14           |                                 |              |
| Goutrens                          | 35           |                                 |              |
| Mayran                            | 68           |                                 |              |
| Rignac                            | 120          |                                 |              |
| <b>Ecole primaire privée</b>      |              |                                 |              |
| Rignac - St Joseph                | 108          |                                 |              |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>509</b>   | <b>TOTAL</b>                    | <b>1 188</b> |

Vous trouverez en annexe l'organisation hebdomadaire des temps de l'enfant pour chaque école.

### Le Multi-Accueil

D'une capacité de 26 places, le Multi-Accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h20 à 18h40. Cette structure propose 3 types d'accueil :

- Régulier
- Occasionnel
- D'urgence

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge. L'équipe encadrante est composée de 10 personnes diplômées du CAP petite enfance, du diplôme d'éducateur de jeunes enfants ou celui d'auxiliaires de puériculture.

Toute l'équipe est soucieuse du bien-être de l'enfant et tend à établir une relation de confiance avec les familles. Elle s'appuie sur le projet éducatif mis en place au sein de la crèche. Les activités d'éveil et de motricité, l'apprentissage de chants et de comptines viennent ponctuer et rythmer les journées de l'enfant tout en tenant compte des besoins de chacun. Tout est mis en œuvre pour que les notions de plaisir et de bien être jalonnent les premières expériences de l'enfant en collectivité.

Pour multiplier les échanges avec l'extérieur, régulièrement une personne du Foyer d'accueil APF Marie Gouyen de Rignac vient faire du bénévolat.

De plus, pour mettre l'accent sur les échanges intergénérationnels, des activités sont mises en place avec quelques résidents de l'EPHAD les Rosiers. Enfin, pour les plus grands, quelques activités sont menées avec le centre de loisirs les Alzouzous.

Les sorties au marché ou à la médiathèque sont également au programme et permettent ainsi de découvrir un autre environnement que celui du Multi-Accueil.

### **Le Relais Petite Enfance**

Le Relais Petite Enfance (RPE), fraîchement installé dans ses nouveaux locaux depuis août 2020, est un lieu d'information, d'orientation et d'animation à destination des parents ou futurs parents, des professionnels de l'accueil individuel (assistant(e) maternel(le), garde d'enfants à domicile), et des tout-petits. Cet espace est gratuit et propose aux enfants accompagnés d'un adulte, des temps collectifs de socialisation.

En tant que guichet unique, le RPE centralise les demandes de recherche de mode de garde, informe de l'ensemble de l'offre existante sur le territoire et accompagne les parents dans leur rôle de particulier-employeur.

Il offre aux assistantes maternelles un cadre pour partager leur expérience, échanger sur leurs pratiques professionnelles et faciliter l'accès à la formation continue.

Il est ouvert :

- Mardi matin de 9h à 12h ouvert aux assistantes maternelles uniquement,
- Vendredi matin de 9h à 12h ouvert aux assistantes maternelles et aux familles. Néanmoins, une permanence administrative est assurée ces 2 jours-là de 12h30 à 16h30.

### **La Maison des Assistantes Maternelle**

La Maison des Assistantes Maternelles a ouvert ses portes début mars à Anglars-St-Félix dans un bâtiment réhabilité par la mairie, à proximité de l'école. L'association « le Nuage de Douceur » permet à 3 assistantes maternelles de recevoir les enfants qui leur sont confiés dans un cadre dédié aux besoins des tout-petits. Ce mode de garde, qui se situe à mi-chemin entre l'accueil à domicile et celui en

collectivité, permet à ces professionnelles de travailler en équipe sans que cela modifie leurs contrats respectifs passés avec les familles. Des sorties à l'extérieur seront organisées notamment pour se rendre au Relais Petite Enfance de Rignac les mardis et/ou vendredis matin, à la Médiathèque ou pour visiter des fermes pédagogiques... Elles envisagent aussi d'inviter d'autres professionnelles de la petite enfance pour des animations d'éveil musical, contes, etc...

### La Micro-crèche

Un projet de micro-crèche va bientôt voir le jour à Mayran. La mairie s'est engagée à rénover et réhabiliter un ancien local qui permettra l'accueil de 12 enfants dans une structure adaptée.

### Le centre de loisirs les Alzouzous

Le centre de loisirs est situé dans les locaux partagés de l'école Jacques Perrin de Rignac mais depuis janvier 2022, il occupe également une partie des locaux de l'école St Joseph. En effet, pour pouvoir répondre favorablement à l'augmentation des demandes, nous avons dû envisager l'occupation des deux sites. Pour autant, l'organisation reste identique et est ouvert tous les **mercredis** et les **vacances scolaires de 7h30 à 18h30**. Il accueille les enfants de 3 à 13 ans.

Le tarif à la journée varie de 11,88€ à 14,38€ hors des déductions des aides de la CAF ou de la MSA. La tarification modulée étant appliquée, le « pass accueil » de l'année en cours est demandé aux familles.

L'équipe d'animation est composée de 8 animateurs(trices) permanents dont le directeur et la directrice adjointe. Les animateurs n'ont de cesse de proposer un programme riche en activités sportives, culturelles, ludiques et créatives. Le centre met en place des animations avec la Médiathèque, le Foyer d'accueil APF Marie Gouyen et la maison de retraite les Rosiers à Rignac.

Comme évoqué précédemment, l'organisation provisoire de l'occupation de deux sites pour accueillir les enfants présentait de nombreuses contraintes aussi bien humaines que matérielles.

La communauté de Communes a donc décidé la construction d'un nouveau bâtiment pouvant accueillir plus d'enfants et ainsi satisfaire le plus grand nombre.

(Cf. plan en annexe)

Outre la possibilité d'accueillir plus d'enfants, la situation géographique de ce nouveau bâtiment va présenter de nombreux avantages. En effet, il se situe à proximité :

- Du complexe Jarlan (salle des fêtes et gymnase) où les enfants pourront profiter des équipements,
- De la piscine,
- Du parc de la Peyrade. Ce dernier comprend deux terrains de tennis, un plan d'eau où les enfants pourront s'adonner à la pêche, un city-parc avec paniers de basket, cage de football et rampe de skate et un parcours de santé jalonnant le ruisseau. A noter qu'un ponton handi-pêche a été installé ce qui facilitera l'accueil d'enfants en situation de handicap.
- De la zone humide de Maymac présentant un intérêt pédagogique puisqu'elle constitue un formidable réservoir de biodiversité abritant de nombreuses espèces de flore et de faune ; elle rend également service à la collectivité puisqu'elle assure une gestion quantitative et qualitative de l'eau.

Un autre grand projet porté par la commune de Rignac est la réhabilitation d'une ancienne grange en bâtiment culturel et associatif qui accueillera notamment l'antenne du Conservatoire de Musique et l'Espérance Rignacoise. Là encore, ce bâtiment se trouvera à proximité du nouveau Centre de loisirs .

### Les équipements sportifs de la Communauté de Communes

On trouve sur Rignac :

- Le gymnase du Stade possédant une aire de jeux de 600 m<sup>2</sup>. Les vestiaires ont été rénovés en 2019-2020 avec notamment le désamiantage des locaux et la réalisation de travaux permettant une meilleure accessibilité ainsi que d'autres travaux accés sur l'économie d'énergie.
- Le gymnase André Jarlan jouxtant la salle des fêtes portant le même nom et possédant une aire de jeux de 1100m<sup>2</sup> où se jouent le basket, le handball, le volley, le tennis et le badminton.
- Un stade intercommunal doté d'une piste d'athlétisme, d'aires de saut en longueur et de lancer pour l'athlétisme.
- Une halle polyvalente non chauffée mais multifonctions. Elle peut y accueillir tout type de sports mais aussi toute autre manifestation non sportive comme des foires expo, des brocantes, des conférences etc... Elle est également dotée d'un boulodrome permettant la pratique des quilles de 8 et la pétanque.
- La piscine intercommunale ouverte de la mi-juin à fin août. La priorité est donnée aux écoles de la Communauté de Communes qui souhaitent participer au « savoir nager » et ce, jusqu'aux vacances estivales.

### Les équipements culturels

Après des travaux de réhabilitation et d'agrandissement, la Médiathèque du Pays Rignacois partage désormais ses locaux avec l'Office de Tourisme. Cet ensemble dispose d'un espace de 540 m<sup>2</sup> dans un écrin lumineux et chaleureux.

3 secteurs sont dédiés aux adultes, aux adolescents et à la jeunesse. Un coin multimédia permet également d'effectuer des recherches sur internet ou d'effectuer un travail personnel grâce à son accès Wi-Fi gratuit.

Régulièrement, la Médiathèque accueille des expositions, programme des animations ou propose des ateliers devenant ainsi un véritable tiers-lieu.

Elle permet également l'accueil de classe, de la maternelle au collège avec l'animation ou non d'ateliers travaillés de concert avec les enseignants.

En 2022, la Médiathèque a mis en place une Grainothèque, système de trocs et d'échanges de graines non issues du système marchand.

La grainothèque a été pensée en tant que créatrice de lien social, d'échanges intergénérationnels ayant la passion commune du jardinage. De nombreuses animations ont été menées avec le centre de loisirs ; des projets avec les écoles autour de cette thématique sont en cours de réflexion.

## PARTIE 3 – LES OBJECTIFS

Les enfants et les jeunes connaissent trois lieux de vie interdépendants qui sont autant de lieux d'éducation dont il faut considérer les complémentarités : la famille, l'école et les temps de loisirs. Il apparaît donc primordial d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires en prolongement et en complément des heures d'enseignement et de pouvoir mobiliser toutes les forces vives du territoire pour œuvrer en ce sens.

La coopération entre les différents partenaires est donc déterminante dans l'élaboration d'un projet éducatif territorial qui soit de fait adapté aux besoins de l'enfant, à sa réussite et son épanouissement scolaire et personnel.

Les objectifs éducatifs que nous souhaitons porter sont au nombre de trois et s'appuient entre autres sur les fiches actions de la Convention Territoriale Globale et les projets d'école.

### 1. Permettre le développement et l'épanouissement de chaque enfant

Le bien-être de l'enfant doit être considéré dans sa globalité, de sa naissance à l'âge adulte. La Communauté de Communes se doit d'être garant du maintien de l'équité territoriale des services de la petite enfance et de l'enfance aussi bien dans l'accueil individuel que collectif.

Les premières actions entreprises en ce sens furent :

- ▶ L'harmonisation des périodes d'ouverture du Multi-Accueil et du Centre de loisirs pour faciliter le mode de garde aux parents ayant des enfants sur les deux sites. Désormais, les 2 structures sont fermées les quinze premiers jours d'août et la semaine entre Noël et le Jour de l'An.
- ▶ Le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le centre de loisirs est devenu une évidence au vu du nombre croissant de demandes.

Le rôle du Relais Petite Enfance fut renforcé en devenant guichet unique. Il est un soutien à l'installation et à la valorisation du métier d'Assistant(es) maternels(les), il organise des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels, il propose des temps d'échanges sur les pratiques professionnelles de chacun(e) et enfin, il les accompagne dans les démarches d'inscription et de déclaration sur monenfant.fr.

Pour ce qui est des parents, le Relais Petite Enfance est l'interlocuteur privilégié dans la recherche du mode de garde et doit répondre aux besoins spécifiques formulés par les parents tout en les accompagnant dans leur rôle de particulier employeur.

Pour ce qui est de l'école, lieu qui permet le développement personnel, culturel et social de l'enfant, la Communauté de Communes participe à la réussite de chacun grâce :

- ▶ Au programme « un socle numérique dans les écoles élémentaires ». La Communauté de Communes a répondu à cet appel à projet lancé par l'Etat. La collectivité s'est engagée à acquérir les équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans les écoles ;
- ▶ Au dispositif « Savoir nager »

► A l'adhésion au **programme Watty** qui est un programme de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau à destination des enfants. Il est labellisé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie depuis juin 2013. Il prévoit que les élèves bénéficient de 3 animations de sensibilisation par année scolaire et ce, pendant le temps scolaire. Les enfants peuvent également participer au concours national d'expression artistique qui se déroule chaque année. Les enseignants quant à eux bénéficient de contenus pédagogiques complémentaires à utiliser en classe et en parfaite autonomie. Cette année, les écoles d'Anglars-St-Félix, Auzits et Rignac sont inscrites.

► A l'adhésion au **Petit Gibus**, revue des jeunes citoyens, distribuée dans les écoles par les maires aux enfants des classes élémentaires du cycle 3 (CM1- CM2). Il est réalisé en partenariat avec les Associations Départementales des Maires. Utilisé comme un véritable outil pédagogique par les enseignants, il aborde des thèmes riches et variés comme la citoyenneté, la démocratie, l'environnement, la santé, le sport et la culture.

Donner à chaque enfant et famille tous les moyens nécessaires pour une réussite éducative et scolaire passe par un projet qui :

- tient compte du rythme imposé aux enfants (problème de fatigue chronique observé par tous et ce, dès le plus jeune âge)
  - aide l'enfant dans son apprentissage tout en favorisant son autonomie et en développant la confiance en soi.
  - répond aux besoins et envies du public adolescent à qui l'on a fait passer un questionnaire de satisfaction sur les activités sportives et culturelles du Pays Rignacois.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'existant et tenterons de renforcer le développement d'actions communes.

- **Les actions « passerelle »**

Des actions « passerelle » entre les différentes classes d'âges et structures sont proposées :

- les enfants fréquentant le Multi-Accueil qui vont rentrer à l'école maternelle en septembre : le personnel de la crèche accompagne ces enfants durant toute une matinée à l'école publique de Rignac

- les enfants inscrits au Multi-Accueil qui fréquenteront le Centre de Loisirs : le personnel de la crèche accompagne ces enfants durant toute une journée au centre de loisirs profitant ainsi de toutes les activités prévues, du repas, de la sieste. Ce jour-là, les parents vont chercher leurs enfants au centre de loisirs, l'occasion de rencontrer le directeur et de se renseigner sur les modalités d'inscription.

- les futurs collégiens : les élèves en classe de cm2 passent une journée au collège pour permettre de se familiariser avec les locaux et de rencontrer l'ensemble de l'équipe éducative.

Ces temps sont d'autant plus importants qu'ils permettent de dédramatiser le passage au niveau supérieur.

## **2. Développer la notion du « bien vivre ensemble » - ouverture aux autres**

La notion du « bien vivre ensemble » sera au cœur de toutes les actions qui seront menées puisqu'elle s'inscrit dans un cadre collectif, tout en respectant l'unicité de chaque enfant. L'école publique est

gratuite et accessible à tous quelle que soit sa condition sociale, son origine, ses croyances ou ses capacités et les lieux d'accueil ou de loisirs doivent porter les mêmes valeurs.

- **Garantir l'accès à tous quelle que soit sa condition sociale**

- Garderie et cantine :

Les tarifs des services périscolaires sont fixés chaque année par décision du Conseil de Communauté. Une facture mensuelle globalisée (cantine et garderie) est adressée à chaque famille le mois suivant. Pour l'année scolaire 2022-2023, le montant de la garderie est fixé à 1,77€ par jour et par enfant pour la garderie et 4,38€ le repas de la cantine. Il est rappelé que les temps de cantine et garderie sont des moments privilégiés pour l'apprentissage de la vie en groupe, du respect des adultes et des camarades, de l'hygiène alimentaire, du respect de la nourriture et de la découverte des aliments.

- Le centre de loisirs

Le tarif à la journée varie de 11,88€ à 14,38€ hors des déductions des aides de la CAF ou de la MSA. La tarification modulée étant appliquée, le « Pass accueil » de l'année en cours est demandé aux familles.

- L'aide aux devoirs

L'aide aux devoirs menée par l'Association « Rencontres Citoyennes » est gratuite.

A noter que la Communauté de Communes verse une dotation chaque année pour tous les élèves scolarisés. Elle s'élève à 77,5€/élève et comprend :

- Fournitures scolaires et achats divers
- Papier pour photocopieur et imprimante
- Participation aux séjours divers (classes vertes, classes de neige...)
- Participation aux spectacles ou rassemblements divers (intervenants...)
- Cotisation USEP
- Fournitures garderies périscolaires

Ponctuellement, une participation financière peut être demandée aux familles.

- **Développer la citoyenneté au plus près de la vie quotidienne**

Cela passe avant tout par le respect des règles de vie en collectivité avec une exigence particulière en matière de politesse, de respect des locaux et biens matériels, du personnel encadrant, de soi et des autres quel que soit le lieu où l'on se trouve : crèche, RPE, écoles, centre de loisirs, locaux mis à disposition pour les associations etc...

Ces règles doivent être expliquées, comprises et partagées pour veiller à leur respect. En outre, leur compréhension favorise indéniablement leur acceptation et leur application.

La non-discrimination s'impose à tout service public. En ce sens, les encadrants sont sensibilisés à cette question pour garantir, tant pour eux-mêmes que pour les enfants qu'ils ont en charge, la valorisation de la différence entre les individus, source de complémentarité pour une vie collective riche et variée. Pour lutter contre toute forme de discrimination :

- ▶ de nombreuses rencontres sont organisées avec le foyer d'accueil médicalisé APF Marie Gouyen de Rignac, partenaire privilégié pour tout type d'actions incluant les personnes en situation de handicap (animations d'ateliers handisport, participation au Plogging aveyronnais...).

- ▶ favoriser les actions de cohésion sociale et de solidarité pour lutter plus efficacement contre tous préjugés et formes de discrimination.

- ▶ faire prendre conscience aux enfants des conséquences que peuvent avoir des paroles ou des actes malveillants à l'encontre d'autrui.
- ▶ amener l'enfant à réfléchir par lui-même, l'encourager à s'investir dans la vie de classe ou dans son groupe lorsqu'il est au centre de loisirs ou dans ses activités sportives ou culturelles

- **Sensibiliser aux problèmes environnementaux**

Dans les actions qui seront menées de concert entre tous les partenaires, celle d'une meilleure appréhension et connaissance des enjeux environnementaux paraît indiscutable.

Plusieurs actions sont déjà mises en place et feront l'objet de reconduite ou de renforcement. A noter que les écoles de Goutrens et d'Escandolières ont adhéré au programme éco-école, programme d'éducation au développement durable de la maternelle au lycée. Il vise à aider les élèves à mieux comprendre le monde qui les entoure pour s'y épanouir et y participer.

Cela passera aussi par les notions de jardinage et l'importance de manger des légumes de son potager et participer de surcroît au développement de la Grainothèque à la Médiathèque.

Le futur bâtiment qui accueillera le centre de loisirs sera doté d'un composteur ce qui facilitera le tri des déchets et permettra de les mettre en valeur.

### 3. Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle et développer une offre de parentalité

Le parent, premier éducateur, doit trouver au sein des établissements une communication lisible sur les services dont il bénéficie (organisation, projets, objectifs...) Il doit pouvoir également participer à la vie de la structure en ayant la possibilité de s'exprimer (sur le fonctionnement, sur ses besoins et celui de son enfant).

Le parent peut douter, se questionner dans sa fonction parentale. Pour la petite enfance, le RPE est une première étape, un lieu d'écoute pour les parents. S'agissant de fonction parentale, il appartient à l'ensemble des acteurs de recenser les besoins des familles, de les orienter vers les professionnels et services compétents, et enfin, de mettre en place des actions spécifiques et adaptées à ces besoins.

Les questions de parentalité sont également au centre des préoccupations que l'on retrouve dans le diagnostic réalisé pour la CTG.

Il s'agira alors :

- ▶ De renforcer les coopérations entre les différents acteurs
- ▶ D'encourager la co-éducation par l'implication des parents, la mise en relation des parents entre eux et avec les partenaires. En cela, il faudra réfléchir à un outil de communication adapté aux familles
- ▶ De favoriser les échanges entre les équipes enseignantes, les personnels encadrants, les animateurs et les parents
- ▶ D'animer des espaces de débats et d'échanges sur la parentalité pour les parents d'enfants de tous âges (nourrissons, enfants, pré-ados, ados) en s'appuyant entre autres sur l'association Pop'S qui organise régulièrement des ateliers parents-enfants
- ▶ De constituer un réseau d'acteurs de la petite enfance à la jeunesse et favoriser l'interconnaissance de tous

- ▶ De mener des actions de prévention portant sur les dangers de l'alcool, du tabac, des drogues, de l'utilisation intensive des écrans, des dangers que peuvent présenter les réseaux sociaux, des problèmes de harcèlement...
- ▶ De prendre conscience de notre mode de consommation y compris alimentaire en privilégiant les circuits-courts et en évitant le gaspillage. La notion du « bien manger » doit être aussi au cœur de nos préoccupations avec une sensibilisation sur les questions d'équilibre alimentaire et la diminution de consommation du sucre.

# PARTIE 4 – MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION

## 1. Mise en œuvre du PEDT - Plan Mercredi

Notre PEDT - Plan Mercredi est déposé pour une durée expérimentale de 3 ans et dont la première année constituera pour nous, une période de test. Les attentes sont nombreuses que ce soit du côté des professionnels que des enfants bénéficiaires de nos futures actions.

- **Les effets attendus par les professionnels et/ou personnels encadrants**

- ▶ mettre en place un véritable partenariat entre les acteurs, les partenaires et les bénéficiaires (enfants, parents...)
- ▶ faciliter les échanges, mutualiser les moyens des diverses structures et partenaires
- ▶ développer une cohésion éducative et pédagogique en incluant les parents
- ▶ trouver un mode de fonctionnement homogène et adaptable durant le temps scolaire et périscolaire (exemple du goûter)
- ▶ renforcer les liens avec le tissu associatif local, partie prenante du projet éducatif
- ▶ favoriser le rapprochement entre tous les partenaires notamment grâce au travail de la chargée de coopération de la CTG et celui de l'élus référent : rencontrer les différents acteurs, coordonner leurs actions et veiller au suivi de la mise en place du PEDT

- **Les effets attendus par les enfants et les familles**

La mise en place du PEDT - Plan Mercredi va permettre :

- ▶ de bénéficier d'un cadre adapté aux diverses animations, de projets conçus de façon cohérente et collégiale
- ▶ de pouvoir accéder aux diverses structures sportives et culturelles qui se trouveront à proximité du nouveau centre de loisirs permettant la multiplicité des animations
- ▶ de pouvoir accueillir tous les enfants du territoire y compris ceux en situation de handicap et de veiller à leur intégration
- ▶ de bénéficier d'une continuité pédagogique autour de trois thèmes de prédilection défini par le COPIL :

- L'environnement. Sujet fédérateur aussi bien en milieu scolaire que périscolaire. Les actions menées devront permettre de mieux connaître et comprendre les enjeux environnementaux et l'importance que cela revêt au quotidien.  
Les actions conduites devront permettre d'acquérir des réflexes sur la gestion des déchets en lien avec le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron- SYDOM, le recyclage, les bienfaits du jardinage...
- La santé, le sport et l'hygiène de vie. La compréhension du « bien manger » est primordiale en lien avec une activité physique quotidienne. Le centre de loisirs veille particulièrement sur cet état de fait et les animateurs sont très sensibilisés sur la question de l'alimentation d'un point de vue qualitatif, quantitatif et gustatif.
- La citoyenneté. Toutes les actions devront être connues des parents afin que ces derniers soient aussi acteurs de la citoyenneté.

## 2. Evaluation

Notre PEDT fera l'objet d'une évaluation chaque année. Ainsi, elle nous permettra de mettre en corrélation les objectifs qui étaient fixés au départ avec ceux réalisés.

Cette étape est donc essentielle pour garantir la cohérence de notre projet et vérifier que cela corresponde bien aux attentes des partenaires concernés et celles des enfants.

Pour ce faire, nous retiendrons deux critères d'évaluation : qualitatifs d'une part et quantitatif d'autre part.

- **Critères qualitatifs**

Ils reposeront sur :

- La Cohésion des actions mises en place avec tous les acteurs et l'évaluation des impacts que cela a eu sur les enfants
- La pertinence des objectifs définis aussi bien pour les enfants que pour les professionnels
  - Impacts directs et indirects
  - Positifs et négatifs
- L'implication des parents
- La qualité des activités proposées et vérifier qu'elles s'inscrivent bien dans le projet pédagogique global
- Le plan de communication est-il pertinent ? (cohérence, visibilité et lisibilité des actions)

- **Critères quantitatifs**

- Le nombre de rencontres entre les différents acteurs et membres du COPIL est-il suffisant ?
- Le nombre de parents impliqués est-il satisfaisant ?
- Le nombre d'inscription au centre de loisirs pour le mercredi et les vacances scolaires va-t-il augmenter (a-t-il augmenté) avec le projet de construction ?

- **Les méthodes**

A partir de ces divers axes d'évaluation, plusieurs outils nous permettront de collecter ces données.

Nous envisageons entre autres :

- De réaliser une enquête de satisfaction,
- De réaliser des entretiens en direct
- De prendre en compte et d'archiver les observations faites sur le terrain

La synthèse et l'analyse des données recueillies nous permettront, sans nul doute, d'identifier les points forts et les points faibles de notre projet et de proposer des pistes d'amélioration.

# ANNEXES

## SOMMAIRE DES ANNEXES

|   |         |
|---|---------|
| Convention Territoriale Globale – Synthèse . . . . .                        | page 00 |
| Projet d'établissement du multi-accueil « L'arc-en-ciel » . . . . .         | page 00 |
| Projet éducatif des « Alzouzous » . . . . .                                 | page 00 |
| Projet pédagogique des « Alzouzous » . . . . .                              | page 00 |
| Organisation hebdomadaire des temps de l'enfant pour chaque école . . . . . | page 00 |
| Plans du futur ALSH . . . . .   | page 00 |



# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE Des services aux familles 2021-2024

## Synthèse

Etude réalisée par :



# SOMMAIRE

## I- PRESENTATION DE LA DEMARCHE

## II- LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

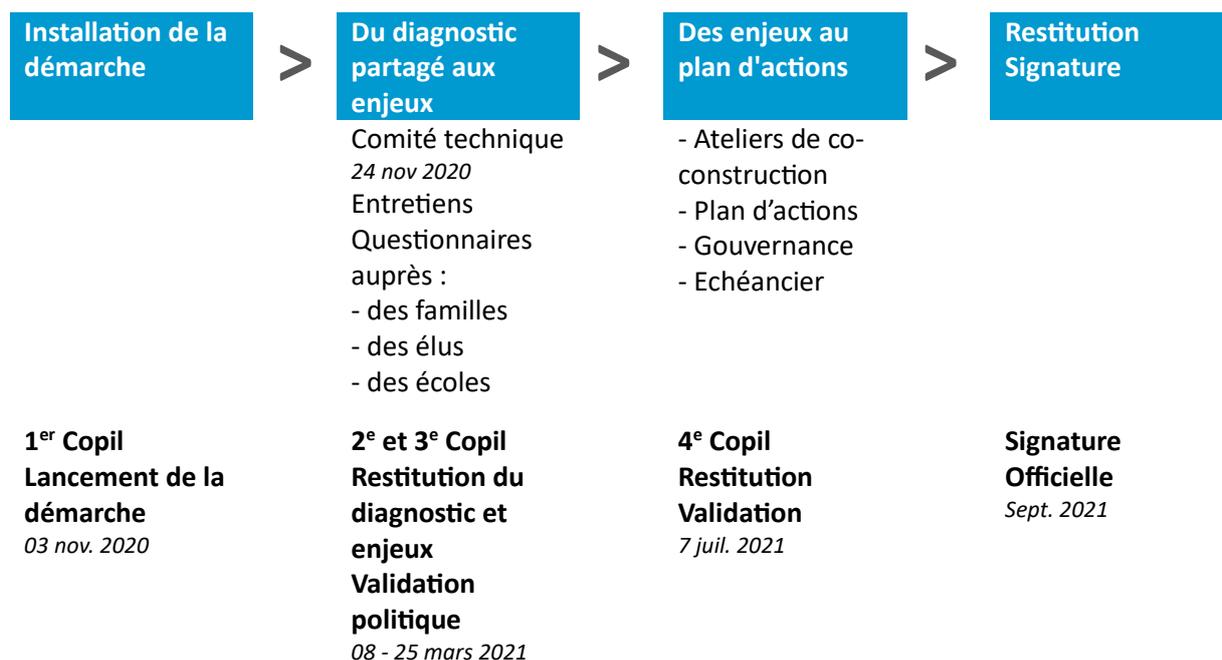
- 1- La petite enfance
- 2- L'enfance
- 3- La jeunesse
- 4- La parentalité
- 5- Le handicap

## III- LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

## IV- LES AXES STRATEGIQUES

## V- LE PLAN D' ACTIONS

## I- PRESENTATION DE LA DEMARCHE



## II- LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

### 1- La petite enfance

#### Les points forts

- Une unité des services à Rignac, sur un même lieu la maison de l'enfance (RPE et Multi-Accueil) et en lien avec le centre de loisirs
- Un Multi-Accueil de qualité avec 26 places dont 2 places d'urgence
- Un accueil spécifique pour les +2 ans pouvant s'apparenter à une classe passerelle
- Des services ancrés sur le territoire, en lien avec la médiathèque, l'EHPAD et le foyer de vie
- Des assistantes maternelles sur tout le territoire
- Des initiatives d'habitants
- Une offre d'animation de la médiathèque en direction des tout-petits
- La présence du RAM et de la halte jeux
- Des réseaux familiaux et amicaux en soutien aux parents en termes de mode de garde

#### Les difficultés et les manques

- Un manque de places au Multi-Accueil et chez les AMA
- Une pyramide des âges des AMA vieillissante, 4 départs à la retraite dans les 4 prochaines années.
- Un accueil collectif à Rignac et une implantation non homogène des AMA sur le territoire
- Un déficit d'image du métier d'AMA
- Des exigences de plus en plus élevées en termes de renouvellement des agréments : formation
- Le coût de l'installation d'une AMA (matériel, aménagements...)
- La fermeture du Multi-Accueil durant les 3 semaines en août, 1 semaine à Pâques et aux vacances de Noël
- Un manque de propositions d'animation, d'ateliers d'éveil pour les – de 3 ans
- Un manque d'information sur les services et les animations
- Une charge administrative importante pour les AMA qui soutiennent les parents dans leur rôle d'employeur

## 2- L'enfance

### Les points forts

- Un bassin scolaire de qualité
- Un service périscolaire en soutien aux parents : garderie, cantine, transport, amplitudes horaires adaptées aux besoins
- Une aide aux devoirs dans certaines garderies à Rignac et à Anglars Saint-Félix
- Une politique de gestion des écoles portée par la CCPR, ce qui permet une mutualisation des moyens, une réactivité en termes de ressources humaines, une harmonisation des tarifs
- Un centre de loisirs plébiscité par les parents et les enfants avec un taux d'occupation à 90%
- Un centre de loisirs en lien avec son environnement (le Multi-accueil, la médiathèque, l'EHPAD...)
- Une offre sportive associative dense
- Une sensibilisation citoyenne dans certains villages (conseils municipaux jeunes, journées environnement)
- L'association les Piboulets à Anglars St Félix est en cours de réflexion sur son avenir
- La proximité de services en frontière de territoire

### Les difficultés et les manques

- Des objectifs pédagogiques et des pratiques professionnelles différentes dans les garderies. Une hétérogénéité des formations des professionnels
- Un nombre de places insuffisant au centre de loisirs pour les accueils irréguliers et pour les enfants de -6 ans
- Une offre de séjours durant les vacances qui ne motive pas les enfants et les parents
- Un manque de diversité de l'offre de loisirs
- L'absence de navettes pour acheminer les enfants jusqu'au centre de loisirs de Rignac
- Un manque d'information en direction des parents sur les offres de services
- Un manque d'interconnaissance des différents acteurs associatifs, professionnels, élus et de leurs actions respectives

## 3- La jeunesse

### Les points forts

- De nombreux clubs sportifs et activités pour les jeunes
- Le brassage entre les jeunes grâce au ramassage scolaire et l'organisation intercommunautaire de clubs de sport
- Médiathèque : actions ciblées jeunes, des ordinateurs disponibles, ouverture d'un compte Instagram
- Des initiatives citoyennes avec les jeunes
- Une salle des jeunes à Goutrens
- Une maison des associations à Mayran
- Une politique culturelle sur la CCPR
- Une offre de proximité au centre social de Montbazens
- Des dispositifs départementaux et institutionnels à mobiliser
- Le label « Petites villes de demain » avec le dispositif Micro-Folie
- Présence de France Services, qui pourrait diffuser de l'information jeunesse

### Les difficultés et les manques

- Problème de mobilité
- Peu de diversité de l'offre notamment en matière culturelle
- Peu de communication sur les activités existantes en direction des jeunes
- Les besoins des jeunes ne sont pas connus.
- Pas de proposition adaptée aux adolescents durant les vacances scolaires
- Vide périscolaire pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>
- Pas de club ados
- Peu d'implication des jeunes dans les associations

## 4- La parentalité

### Les points forts

- La présence de la halte-jeux ouverte de manière régulière
- L'association POP's propose des ateliers, des rencontres et des débats autour des questions de parentalité
- Le centre social de Montbazens propose des animations et des ateliers parentalité
- Passerelle entre la maison de l'enfance et le centre de loisirs : accueil des enfants et des parents sur une journée
- Accueil des enfants rentrant en classe maternelle sous forme de RDV avec les parents et/ou de temps d'accueil au sein de l'école

### Les difficultés et les manques

- Des besoins en termes de rencontres et d'information pour les parents
- Des parents qui expriment des difficultés éducatives
- Peu d'interconnaissance et de liens entre les acteurs
- Une demande de soutien dans l'aide aux devoirs
- Une information à améliorer

## 5- Le handicap

### Les points forts

- Des liens réguliers entre les enfants du multi-accueil et de l'ALSH et avec le foyer Marie Gouyen à Rignac
- Des projets d'animation au sein du multi-accueil, de la médiathèque...
- Des projets inclusifs dans le cadre de la politique culturelle
- Des professionnels sensibilisés à cette question et qui souhaitent développer des projets

### Les difficultés et les manques

- Un besoin de lieux d'information et/ou d'orientation des parents d'enfants porteurs de handicap
- Le manque d'un-e orthophoniste
- Des déplacements importants pour la prise en charge d'enfants porteurs de handicap

## III- LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

|  |   |
|--|---|
| <b>Le maintien de la dynamique démographique</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En renforçant et développant l'offre de services aux familles</li> <li>• En développant le parc de logements (constructions/ achats/ locations)</li> <li>• En structurant une politique d'accueil des nouveaux arrivants à l'échelle intercommunale</li> </ul> |
| <b>L'équilibre territorial des services et l'accessibilité</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En proposant l'itinérance et/ou la délocalisation des services</li> <li>• En favorisant la mobilité des jeunes et des personnes âgées</li> <li>• En accompagnant des initiatives d'habitants</li> </ul>  |
| <b>La cohésion sociale</b>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En créant des espaces et des temps de rencontres habitants/élus/associations</li> <li>• En favorisant la participation et l'initiative des habitants</li> <li>• En soutenant le renouvellement des engagements associatifs</li> </ul>                          |
| <b>Valorisation du territoire et de ses atouts</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En renforçant la politique culturelle et la valorisation du patrimoine</li> <li>• En permettant l'interconnaissance des acteurs</li> <li>• En améliorant la communication sur les atouts du territoire</li> </ul>  |

## IV- LES AXES STRATEGIQUES

La Convention Territoriale Globale du Pays Rignacois s'articule autour de 3 axes stratégiques et d'un axe transversal :

- **Axe 1 - Maintenir l'équité territoriale des services petite enfance et enfance**

- **Axe 2 - Elaborer une offre en direction de la jeunesse**

- **Axe 3 - Structurer une offre parentalité et renforcer les coopérations entre les acteurs**

- **Axe transversal - Communiquer auprès des familles et des jeunes**

## V- LE PLAN D' ACTIONS

### Axe 1 - Maintenir l'équité territoriale des services petite enfance et enfance

**Consolider et développer l'offre d'accueil individuel et collectif dans le champ de la petite enfance et de l'enfance**

1/1 - Réflexion sur l'harmonisation des périodes de fermeture entre le multi-accueil et le centre de loisirs

1/2 - Augmentation du nombre de places le mercredi pour 3-6 ans sur Rignac ou ailleurs avec d'autres structures

1/3 - Réflexion et propositions d'actions pour répondre aux besoins en mode de garde - secteur Auzits-Escandolières-Bournazel et secteur Mayran

1/4- Délocalisation d'activités culturelles et de loisirs

1/5- Développer des activités régulières d'éveil et de motricité pour les jeunes enfants

**Renforcer le rôle du RAM dans le soutien aux AMA et développer l'offre d'accueil individuel**

1/6 - Soutien à l'installation des AMA : aides financières, prêts de matériel

1/7 -Accompagnement à la création de MAM : information, soutien

1/8 - Actions de valorisation du métier : journée des AMA, campagne de communication et de signalétique commune, forum de découverte du métier

1/9 - Mise en place d'une journée d'information par le RAM en direction des parents sur la fonction d'employeur

## Axe 2 - Elaborer une offre en direction de la jeunesse

| <b>Repérer et mieux connaître les besoins des jeunes</b>   | <b>Proposer une nouvelle offre pour les jeunes, adaptée à leurs besoins</b>   |
|--|---|
| 2/1 - Réalisation d'une enquête auprès des jeunes pour connaître leurs attentes, en partenariat avec les collèges, associations, médiathèque, bibliothèques, élus... | 2/2 - Réflexion sur la création d'un poste d'animateur jeunesse en lien avec les initiatives locales                                |
|  | 2/3 - Développement d'une offre de loisirs en mode projet : camps d'été, chantiers, activités ponctuelles, voyages, arts plastiques |
|  | 2/4 - Création et animation d'un lieu pour les jeunes (club ado, MJC)   |

## Axe 3 - Structurer une offre parentalité et renforcer les coopérations entre les acteurs

| <b>Soutenir les parents dans leur fonction parentale</b>  | <b>Fédérer les acteurs autour d'une démarche de coéducation</b>  |
|---|--|
| 3/1 - Animation d'espaces de débats et d'échanges sur la parentalité pour les parents d'enfants de tous âges : petits, pré-ados, ados | 3/3 - Constitution et coordination d'un réseau d'acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse : favoriser l'interconnaissance, faire projet commun |
| 3/2 - Valorisation et soutien des initiatives existantes dans le domaine de la parentalité  | 3/4 - Appui pédagogique pour le personnel encadrant périscolaire : mise en place de formations et de temps d'échange, partage d'expériences                        |

## Axe transversal - Communiquer auprès des familles et des jeunes

### Favoriser la connaissance des ressources et des acteurs du territoire

4/1 - Développement d'un outil de communication sur les offres petite enfance, enfance, jeunesse à l'échelle intercommunale

4/2 - Aménagement d'un point d'information dans la médiathèque en direction des jeunes

4/3 - Valorisation des projets incluant les personnes en situation de handicap

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021

## Multi-accueil

### « L'Arc-en-ciel »

Projet éducatif et projet social



Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Rignacois  
1 place du portail haut - 12390 RIGNAC  
[communautecommunes@pays-rignacois.fr](mailto:communautecommunes@pays-rignacois.fr)  
05 65 80 20 80

# SOMMAIRE

## I- DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

1. Gestionnaire
2. Structure Multi-accueil
3. Date d'ouverture
4. Caractéristiques fonctionnelles

## II- LE PROJET SOCIAL

1. Présentation de l'organisme gestionnaire
2. Présentation du territoire
3. Etat des lieux et services existants
4. Orientations et décisions
5. Les nouveaux locaux
6. Les moyens humains
7. Missions et objectifs

## III- LE PROJET EDUCATIF

1. L'accueil
2. L'accueil au quotidien
3. L'éveil
4. Les repas
5. Les soins
6. Le sommeil
7. Le doudou et tétines
8. Le travail en équipe

## IV- ANNEXE PERSONNEL

## I- DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

### 1. Gestionnaire

Nature juridique : CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS RIGNACOIS

Adresse : 1 Place du Portail Haut - 12390 RIGNAC

Tél. : 05.65.80.20.80

Mail : cte.communes.pays.rignacois@wanadoo.fr

Président : Monsieur Jean-Marc CALVET, Président

Correspondant : Madame Hélène Clergue, Directrice des Services

### 2. Structure Multi-accueil

« L'ARC-EN-CIEL »

2 avenue du stade - 12380 RIGNAC

Tél. : 05.65.64.50.57

Mail : maison-enfance-ram@orange.fr

Directrice : Madame Corinne BOUSQUET

### 3. Date d'ouverture

Le 14 mars 2011

### 4. Caractéristiques fonctionnelles

Capacité : 26 agréments

Modalités d'accueil : accueil régulier (à temps plein ou temps partiel) et accueil occasionnel

Age des enfants accueillis : de 10 semaines 6 ans révolus

Contrat enfance : oui

La structure reçoit un avis d'ouverture du Conseil Général et est placée sous le contrôle des services de PMI (Protection Maternelle et Infantile). Cet agrément est un gage de sécurité ; il garantit une bonne qualité de l'accueil, des locaux et du personnel.

## II- LE PROJET SOCIAL

### 1. Présentation de l'organisme gestionnaire

Le multi- accueil « L'ARC-EN-CIEL » est géré par le C.I.A.S. du Pays Rignacois (Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Rignacois).

C'est dans le cadre de la compétence optionnelle « Action Sociale » que la Communauté de Communes du Pays Rignacois a inscrit dans ses statuts :

- la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale qui aura pour attribution le fonctionnement et
- la gestion de services collectifs à caractère social et médico-social

### 2. Présentation du territoire

La structure se situe sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rignacois composée de 8 communes (Anglars Saint Félix, Auzits, Belcastel, Bournazel, Escandolières, Goutrens, Mayran et Rignac).

Rignac situé à proximité des 3 pôles urbains : Decazeville – Rodez – Villefranche de Rouergue.

Cette proximité géographique, la politique de réhabilitation de l'habitat menée dans le cadre d'OPAH et de programmes locaux de l'habitat associées à une forte construction de logements neufs attirent de nombreux résidents et particulièrement des jeunes familles avec enfants.

Un lycée et 2 collèges sont également présents sur le territoire, ce qui engendre des temps de garde, à temps partiel pour les enfants d'enseignants.

### 3. Etat des lieux et services existants

#### Les caractéristiques démographiques

Une augmentation de la population sur le territoire (Données INSEE)

| POPULATION | 2006 | 2008 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| MUNICIPALE | 4982 | 5137 | 5436 | 5440 | 5482 | 5492 | 5529 | 5577 |

La population du territoire de la Communauté de Communes de Rignac a augmenté de plus de 9.20% sur une période de 10 ans de 2008 à 2018. L'évolution de la population concerne particulièrement des familles jeunes avec enfants.

#### Etude de besoins

L'analyse des résultats de l'enquête réalisée en 2008 auprès des familles du canton montrait que 70% de ces familles connaissaient un problème de garde des enfants.

Il n'y a eu d'enquête de besoins réalisée depuis 2008, mais l'évolution de la population conforte les résultats précédents.

## **Analyse de cette situation**

Les résultats font apparaître des besoins importants au niveau de la garde des enfants de 3 mois à 6 ans et du centre de loisirs déjà en place ; les demandes exprimées sont de plusieurs ordres :

Au niveau de la halte garderie :

- augmentation du nombre d'ouverture jours, de l'amplitude horaire
- évolution vers un multi-accueil avec augmentation du nombre de place.

Au niveau du centre de loisirs :

- Ouverture le mercredi et toutes les vacances
- Une amplitude horaire plus importante le matin et le soir

Au niveau des garderies périscolaires :

- Augmentation de l'amplitude horaire

Au niveau du ram :

- Un ram mobile

## **Les services existants**

Multi accueil

- Le multi accueil a été mis en place en 18 septembre 2001 avec 1 jour d'ouverture par semaine (Mardi) et une capacité de 12 places
- Au 01 Janvier 2004 : évolution vers 2 jours d'ouverture par semaine (Mardi et Jeudi) pour 12 agréments
- Au 01 Septembre 2005 : évolution vers 3 jours d'ouverture par semaine (Lundi, Mardi et Jeudi)
- Au 15 mars 2011 : ouverture du multi accueil avec 5 jours d'ouverture par semaine et 20 agréments.
- Au 01 septembre 2018 : augmentation de l'agrément à 26 places

Relais assistantes maternelles

- Depuis 1999, le relais assistantes maternelles fonctionne 1 jour par semaine, le vendredi matin, un espace rencontre halte jeux est organisé ; le relais assure le vendredi après-midi une permanence administrative pour les assistantes maternelles et les parents.
- A compter de mars 2011, une matinée de halte-jeux supplémentaire est mise en place.
- Depuis 2016, 2 halte-jeux par semaine et 2 permanences administratives.

Les assistantes maternelles

- Les assistantes maternelles agréées sont 22 sur le territoire et offrent une capacité de 69 places.

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Rignac

- L'A.L.S.H. de Rignac «les Alzouzous», est ouvert les mercredis (journée entière), toutes les petites vacances (Février, Pâques et Toussaint) et 5 semaines pendant les grandes vacances.

La Communauté de Communes comptabilise 7 écoles maternelles et primaires sur le territoire (6 écoles publiques et 1 école privée), 2 collèges à Rignac (1 public et 1 privé) et 1 lycée.

#### 4. Orientations et décisions

Les domaines de l'enfance sont plus que jamais devenus un enjeu majeur social, économique et culturel pour notre territoire.

La Communauté de Communes a terminé un programme important de modernisation de l'ensemble des locaux scolaires : rénovation et extension des écoles (Auzits, Escandolières, Goutrens et Rignac) et constructions des écoles à Mayran, Bournazel et Anglars.

Toutes les écoles primaires et maternelles possèdent une garderie périscolaire, avec une augmentation de l'amplitude horaire (le matin à partir de 7H30, et le soir jusqu'à 19H)

Concernant l'accueil de la petite enfance, le multi-accueil « L'Arc-en-ciel » est donc ouvert depuis mars 2011 avec 26 places et 5 jours par semaine

Le multi accueil ainsi que le RAM fonctionne dans des locaux rénovés (voir plan ci-après).

Le centre de loisirs de Rignac, hébergé dans les locaux de l'école publique primaire de Rignac, a connu aussi son évolution. Depuis février 2009, la Communauté de Communes en assure le fonctionnement et la gestion avec une ouverture tous les mercredis, 2 semaines aux petites vacances (Février, Pâques et Toussaint) et 5 semaines pendant les grandes vacances,

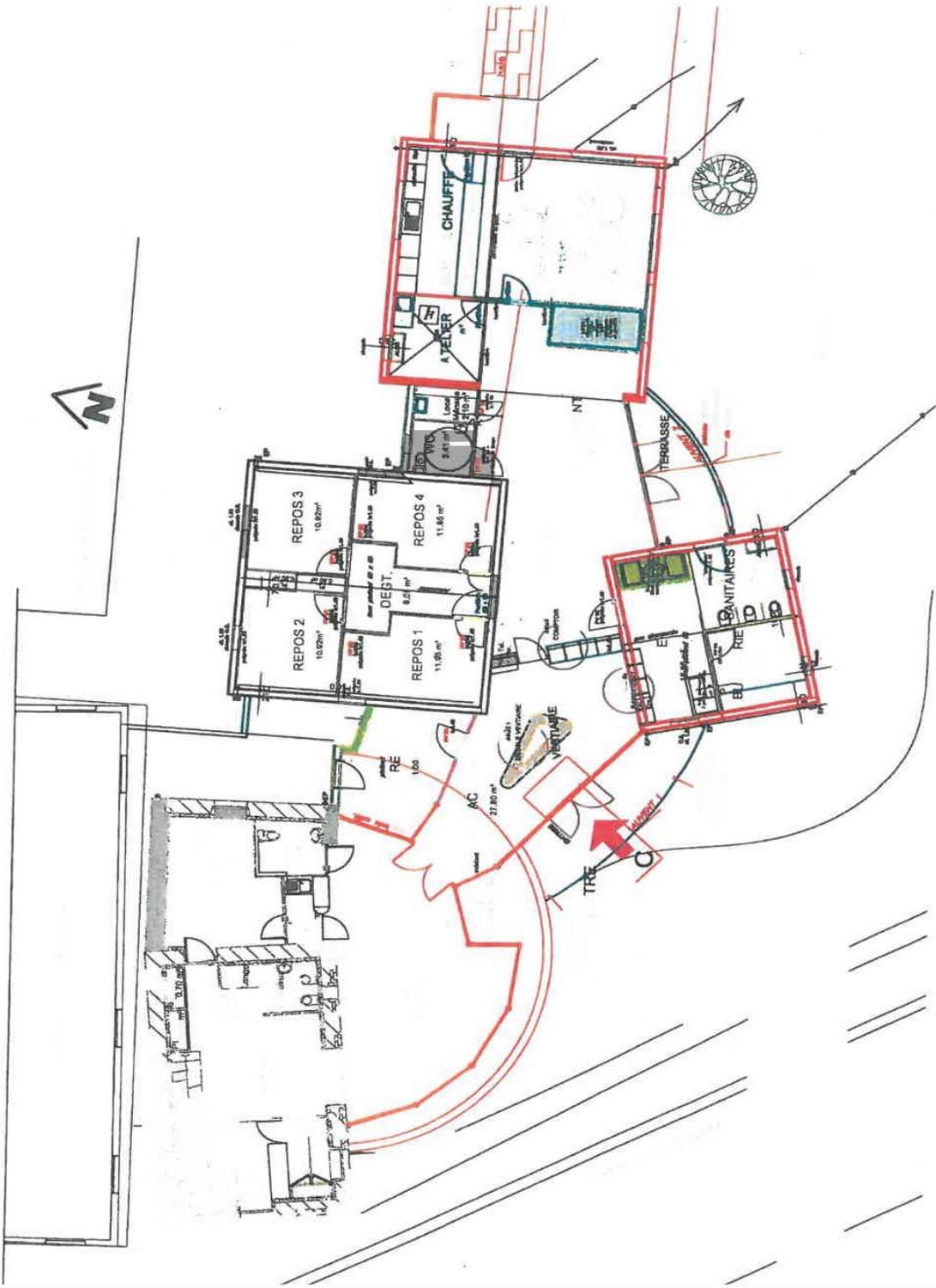
Depuis 2011, l'accueil aux vacances d'été a été prolongé jusqu'à 5 semaines

Depuis 2012, l'accueil des mercredis se fait soit à la demi-journée, soit à la journée.

Afin de répondre aux demandes des familles, l'amplitude horaire a elle aussi été revue, elle est actuellement de 7H30 à 18H30.

L'extension de l'école de Rignac, et tout particulièrement l'aménagement de la salle de sieste, du restaurant, des cuisines et de salles annexes, a permis d'accueillir le centre de loisirs dans des locaux mieux adaptés.

5. Les nouveaux locaux



## 6. Les moyens humains

Le personnel du Multi-Accueil est qualifié et encadrera quotidiennement les enfants (8 agents).

L'équipe est ainsi constituée :

|                            |   |  |
|----------------------------|---|--|
| <b>Directrice</b>          | <b>Madame Corinne BOUSQUET</b>  | <b>Educatrice de jeunes enfants</b>                                    |
| <b>Directrice Adjointe</b> | <b>Madame Muriel COUDERT</b>  | <b>Educatrice de jeunes enfants</b>                                    |
|                            | <b>Madame Julie ROUZIES</b>   | <b>Auxiliaire de puériculture Principale de 1<sup>ère</sup> classe</b> |
|                            | <b>Mademoiselle Anaïs LAYRAC</b>  | <b>Auxiliaire de puériculture Principale de 1<sup>ère</sup> classe</b> |
|                            | <b>Madame Annie ARDOUREL</b>  | <b>ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>                       |
|                            | <b>Madame Séverine BESSIERE</b><br><b>Mademoiselle Laurence BOUFFIL</b><br><b>Madame Maguy HELIEZ</b><br><b>Madame Emeline DELPLACE</b> | <b>Adjoints d'animation Titulaires du CAP Petite Enfance</b>           |

En annexe, le planning des agents.

## 7. Missions et objectifs

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Rignacois souhaite apporter une offre diversifiée aux familles et dans ce cadre, elle apportera une attention particulière au fonctionnement du RAM.

Le Multi-Accueil répond aux demandes des parents souhaitant pour leur enfant un lieu d'accueil où il pourra s'épanouir, s'éveiller en compagnie d'autres enfants et d'une équipe de professionnels qualifiés.

Le Multi-Accueil représente pour les parents un lieu sécurisant en raison de la compétence du personnel toujours présent. C'est aussi pour eux un lieu de socialisation du fait des adultes qui y travaillent et de la présence d'autres enfants.

Le Multi-Accueil est aussi une source d'informations : échanges avec le personnel, panneau affichage....

Des rencontres parents - personnel - médecin pourront être organisées afin de répondre aux questions des parents.

Les parents peuvent être conviés à des sorties pour accompagner et participer à l'encadrement des enfants.

Les enfants qui sont accueillis sont petits. Chaque enfant est à la fois unique et différent de l'autre. Ces différences peuvent être culturelles, sociales, religieuses ou physiques. Le Multi-Accueil doit permettre aux enfants de s'ouvrir à la différence.

Le Multi-Accueil ne doit pas être uniquement un mode de garde, mais offrir à l'enfant un lieu éducatif, un lieu de vie et de joie, qui laisse la place à la fantaisie, la spontanéité, l'humour et la convivialité. Un lieu où l'enfant vit sa vie d'enfant, et construit sa personnalité au travers du jeu et du plaisir de jouer.

### III- LE PROJET EDUCATIF

PLAISIR ET BIEN-ETRE sont au centre de nos préoccupations tant en direction des enfants et de leur famille qu'en direction des membres de l'équipe.

Une équipe qui se veut accueillante et respectueuse est une équipe sécurisante pour les familles. Elle facilite la relation de confiance et le dialogue. Tout sera mis en œuvre pour que ces notions de plaisir et de bien-être jalonnent les premières expériences de l'enfant en collectivité.

#### Autres objectifs :

**RESPECT** du rythme de l'enfant  
de soi  
des autres  
de l'environnement

Accompagnement vers l'**AUTONOMIE**

Rencontres et **SOCIALISATION**

Mettre en **CONFIANCE**, se faire confiance, faire confiance

Favoriser la **DECOUVERTE**

Assurer la **SECURITE** physique et affective

La directrice et son adjointe sont garantes de ces objectifs éducatifs qui donneront une direction au travail du reste de l'équipe. Il est attendu que chaque membre de l'équipe donne une dynamique à ce travail en se positionnant par rapport à son savoir être et son savoir-faire.

#### 1. L'accueil

##### L'ADAPTATION

##### Du côté du parent :

- Donner un sentiment de confiance aux parents
- Respecter la diversité sociale et les différences culturelles
- Respecter les parents dans leur fonction éducative de façon à maintenir une cohérence entre la famille et la structure
- Etablir des relations constructives basées sur la complémentarité, accompagner les familles dans leurs réflexions et préoccupations éducatives et parentales
- Favoriser les rencontres et les échanges entre parents

##### Du côté de l'enfant :

Adaptation = une période durant laquelle l'enfant pourra trouver une sécurité affective lui permettant de mieux vivre la séparation avec ses parents

##### Du côté des professionnels :

- Être attentif au rythme de l'enfant, à sa capacité d'établir un contact
- Être capable de discerner les centres d'intérêts de chaque enfant, se mettre à leur disposition.
- Garder comme priorité que ces premiers passages dans la structure lui apportent du plaisir et l'envie de revenir

## 2. L'accueil au quotidien

### LES TRANSMISSIONS

#### De la part des parents :

- Elles sont primordiales et vont conditionner l'organisation de la journée de l'enfant

#### De la part de l'équipe :

- Être transparent et honnête tout en prenant en compte la sensibilité du parent et utiliser les outils mis en place par l'équipe

### LES SEPARATIONS/ RETROUVAILLES

- Laisser le temps à l'enfant d'arriver, de se familiariser avec l'ambiance
- Amener le parent à prendre conscience de la nécessité de ce temps
- Savoir rester disponibles pour le reste des enfants qui attendent leurs parents
- Savoir partager le temps d'accueil entre plusieurs parents

## 3. L'éveil

L'adulte a un rôle bienveillant, donne ses limites, les règles, et met l'enfant en confiance.

Il propose des temps de découverte et d'apprentissage en ayant une attitude stimulante et dynamique.

#### **Mettre en place des jeux libres qui répondent aux envies des enfants :**

Quotidiennement et à des horaires réguliers, l'équipe propose des ateliers divers et variés.

Afin de respecter le jeu des enfants, les adultes veilleront à ce que chaque jeu soit complet, accessible (organiser le rangement...).

#### **Permettre à l'enfant d'exprimer ses choix sans pour autant être livré à lui-même**

L'adulte l'accompagne (joue avec lui) si l'enfant est demandeur. Par respect pour les autres utilisateurs, le jeu sera rangé.

#### **Permettre aux enfants de ne rien faire**

#### **Permettre aux enfants de jouer seul ou entre eux**

L'adulte aura une attitude bienveillante et se positionnera dans l'observation tout en se rendant disponible

Au-delà du jeu libre qui implique que l'enfant prenne des initiatives et soit autonome, il est entendu que l'équipe encadrante, dans un souci de bien-être du groupe sera en mesure de proposer des activités contenant (canalisantes, rassurantes).

#### **Savoir apprécier par l'observation la mise en place de ces activités.**

## 4. Les repas

### **Espace convivial : moment calme et de détente**

L'adulte veille à maintenir ce calme en accompagnant l'enfant

- Amener l'enfant vers une autonomie maîtrisée
- Respecter le rythme de chacun
- Amener l'enfant à prendre plaisir à manger

## 5. Les soins

- Répondre individuellement au besoin d'être changé
- Accompagner l'apprentissage à la propreté en accord avec la famille
- Amener l'enfant à être autonome en ce qui concerne son hygiène corporelle
- Respecter l'intimité de l'enfant
- Créer une relation privilégiée avec l'enfant
- Repérer les signes de mal être, de mauvaise hygiène, d'une maladie
- Respecter les prescriptions médicamenteuses

## 6. Le sommeil

- Créer un climat rassurant avant la sieste et individualiser le coucher
- Respecter le rythme de chacun
- Veiller à ce que le besoin de sommeil de chaque enfant soit respecté

## 7. Le doudou et tétines

- Respecter la demande de l'enfant en cohérence avec la famille
- Savoir aider les parents à comprendre les besoins de leur enfant
- Amener l'enfant à se séparer de son doudou en lui proposant autre chose

## 8. Le travail en équipe

### **Mettre en place un travail d'équipe de qualité**

A partir d'un projet pédagogique élaboré ensemble, qui nécessite l'adhésion de chaque membre de l'équipe, le personnel de la structure sera en capacité d'offrir un accueil de qualité. Pour y parvenir, la responsable et son adjointe auront à animer :

- Une équipe où chacun a sa place et à conscience du rôle important qu'il joue dans le développement de l'enfant,
- Une équipe cohérente auprès de laquelle les parents et enfants trouveront des réponses identiques
- Une équipe respectueuse, disponible et à l'écoute des familles et des membres qui la composent

Moyens mis en place :

- Ecriture d'un projet pédagogique en équipe, à partir des objectifs fixés dans le présent projet
- Réunions d'équipes régulières (1fois/mois) pour analyser ses pratiques, élaborer des projets d'activités et réguler les éventuelles tensions
- Dynamisation de l'équipe par des évènements ponctuels : sorties, repas de Noël, goûter d'anniversaire...
- Définition du travail de chacun (fiche de poste)

Afin de permettre aux familles de mieux percevoir les objectifs de notre équipe, ce projet éducatif sera synthétisé dans un livret d'accueil, remis à chaque parent

Ce livret donnera un aperçu de la journée de l'enfant et de la qualité de l'accueil. Il servira de support à la communication avec les familles et sera complété par un cahier de liaison personnel à chaque enfant.

## IV- ANNEXE PERSONNEL

### ORGANIGRAMME Multi-Accueil « L'ARC-EN-CIEL »

**Mme Corinne BOUSQUET**

Directrice  
Educatrice de Jeunes Enfants  
Temps partiel 80%

**Mme Muriel COUDERT**

Directrice - Adjointe  
Educatrice de Jeunes Enfants  
Temps complet

**Mme Julie ROUZIES**

Auxiliaire de Puériculture Principal  
Temps complet

**Mme Stéphanie BOUSQUET**

Auxiliaire de Puériculture Principal  
Temps complet

**Mme Annie ARDOUREL**

Assistante Maternelle (ATSEM)  
Temps complet

**Melle Laurence BOUFFIL**

Aide Maternelle  
Temps non complet  
(31H.30/hebdo)

**Mme Maguy HELIEZ**

Aide Maternelle  
CAP Petite Enfance  
Temps partiel 99%

**Mme Séverine BESSIERE**

Aide Maternelle  
CAP Petite Enfance  
Temps complet

**Mme Emeline DELPLACE**

Aide Maternelle  
CAP Petite Enfance  
Temps complet

**Mme Sabine GARCIA**

Agent d'entretien  
Temps non complet  
(16.50H/hebdo)

AU 01/08/2021



# PROJET ÉDUCATIF 2022

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

### « Les Alzouzous »

[www.lesalzouzous.com](http://www.lesalzouzous.com)



Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Rignacois  
1 place du portail haut - 12390 RIGNAC  
[communaute decommunes@pays-rignacois.fr](mailto:communaute decommunes@pays-rignacois.fr)  
05 65 80 20 80

# SOMMAIRE

**1 – CARTE D'IDENTITE DU CENTRE DE LOISIRS**

**2 - LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'EQUIPE**

**3 - LES MOYENS MATERIELS MIS A DISPOSITION DE L'EQUIPE**

**4 - LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION**

**5 - SUIVI DU DEROULEMENT PAR L'ORGANISATEUR**

## 1 – CARTE D'IDENTITE DU CENTRE DE LOISIRS

**NOM** : CENTRE DE LOISIRS « LES ALZOUZOUS »

**N° ORGANISATEUR** : 012ORG338

**ADRESSE** : 1 PLACE DU PORTAIL HAUT - 12390 RIGNAC  
Tél. : 05.65.80.20.80

**IMPLANTATION** Ecole Jacques Perrin : 19 rue des Ecoles 12390 RIGNAC  
Ecole Saint Joseph : 28 Avenue du Ségala 12390 RIGNAC

### **LES ENFANTS**

Nous accueillons les enfants de 3 ans à 13 ans domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rignacois, ainsi que les enfants extérieurs dans la limite des places disponibles.

### **PERIODES D'OUVERTURE**

Tous les mercredis

Vacances de Février, Pâques, Toussaint et Noël (Fermeture entre Noël et le 1<sup>er</sup> de l'an)

Vacances d'été (fermeture 15 jours en août)

Les enfants peuvent donc être accueillis à la journée, ou seulement à la ½ journée avec ou sans repas les mercredis.

Pour les vacances scolaires ou vacances d'été, les enfants sont accueillis à la journée uniquement ou à la semaine pour les séjours courts.

Le Projet de Développement a défini les grandes lignes de l'action intercommunale dans le domaine social, économique, culturel, *l'objectif majeur consistant à améliorer les services mis à la disposition de la population.*

La politique "enfance jeunesse" est l'une des composantes essentielles de cette dynamique souhaitée par la communauté de communes.

Le Projet Educatif est l'outil structurant de la politique "enfance jeunesse". Cette démarche de développement répond au double besoin des familles d'un *accueil de qualité* des enfants, dans un *cadre sécurisé*.

En affirmant sa volonté d'améliorer en permanence les conditions d'accueil, le C.I.A.S. souhaite participer activement au devenir des enfants du canton.

L'objectif est de proposer une organisation de leurs temps libres

L'action socio-éducative que la collectivité souhaite développer au travers des différents temps, lieux et espaces d'accueil s'appuiera sur les orientations suivantes, que les équipes ont pour mission de développer.

## 2 - LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'EQUIPE

Le centre de loisirs est avant tout un lieu dédié aux loisirs, à la détente, à la découverte et à l'expérimentation de nouvelles relations interpersonnelles, activités, jeux.

Après réflexion et concertation, l'équipe définit les objectifs du centre de loisirs comme suit :

- Un lieu ressource de loisirs pour les enfants, offrant un cadre et des moyens d'actions variés,
- Un espace de découverte et de création, permettant à l'enfant de s'épanouir, d'apprendre, de vivre la réalité collective avec ses pairs, de faire l'expérience de l'autonomie, d'agir pour lui-même et avec les autres,
- Un espace de rencontre avec les parents, qui leur permettra de s'investir à leur manière dans la vie du centre, de façon régulière, ou tout simplement en prenant le temps de discuter avec l'équipe.

De fait, l'équipe entend promouvoir à travers les actions du centre de loisirs les points suivants :

### POUR L'ENFANT

#### Permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs dans un cadre épanouissant

- En offrant des conditions d'accueil adaptées au public
- En assurant une présence sécurisante et en facilitant les relations interpersonnelles
- En préservant un cadre d'intimité et de chaleur pour les enfants
- En proposant une programmation riche et variée qui tient compte du rythme de l'enfant

#### S'enrichir dans l'apprentissage de la vie collective

- En développant des comportements de solidarité, de coopération, d'entraide et de tolérance
- En privilégiant des activités d'échanges, permettant aux enfants de valoriser leurs compétences
- En agissant directement sur son environnement, par la concertation avec les autres enfants et l'équipe d'encadrement

#### Développer l'apprentissage de l'autonomie

- En donnant la possibilité à l'enfant de faire des choix individuels et collectifs
- En laissant le droit à l'enfant de faire ou de ne pas faire
- En mettant en place des lieux et des temps permettant à l'enfant d'agir avec ou sans l'aide directe de l'adulte
- En proposant des activités par lesquelles l'enfant pourra expérimenter et découvrir ses capacités physiques et intellectuelles
- En aidant l'enfant à comprendre les règles et à se poser des limites

### POUR LES PARENTS

#### Permettre aux parents de trouver un mode de garde satisfaisant

- En offrant une qualité de service et des horaires adaptés
- En étant à l'écoute permanente de leurs attentes

#### Permettre aux parents de trouver un lieu d'éducation complémentaire

- En assurant un travail cohérent au service de l'enfant en lien avec sa réalité familiale
- En facilitant les échanges au moment de l'accueil et du départ de l'enfant

#### Favoriser l'implication des parents dans la vie du centre

- En les associant aux actions organisées
- En créant un lien privilégié avec l'équipe d'encadrement

### **POUR LA STRUCTURE**

#### Affirmer notre place de structure intercommunale

- En assurant une bonne communication avec l'extérieur
- En travaillant avec les partenaires locaux (commerçants...)
- En privilégiant les relations intergénérationnelles (Maison de Retraite, Foyer de Vie...)

#### Assurer une image de qualité de notre service

- En répondant au plus près aux attentes et besoins locaux
- En valorisant auprès des habitants et des élus notre travail et notre mission

### **POUR L'EQUIPE D'ENCADREMENT**

#### Permettre à chacun de s'épanouir dans son travail

- En s'assurant que le cadre est valorisant pour tous les animateurs
- En permettant à chacun de progresser dans sa vie professionnelle (conseils, échanges, formations...)
- En garantissant une cohésion d'équipe au service du projet de structure.

### 3 - LES MOYENS MATERIELS MIS A DISPOSITION DE L'EQUIPE

#### LES LOCAUX

Devant le nombre croissant de demandes quant à l'accueil des enfants, les locaux de l'école Jacques Perrin ne pouvant contenir ce flux, l'accueil du centre de loisirs se fera sur 2 sites :

| MERCREDI et VACANCES SCOLAIRES                                     | MERCREDI +VACANCES SCOLAIRES                                       |
|--|--|
| <b>Ecole Saint Joseph<br/>28 Avenue du Ségala<br/>12390 RIGNAC</b> | <b>Ecole Jacques Perrin<br/>19 rue des Ecoles<br/>12390 RIGNAC</b> |
| 1 Salle garderie   | 1 entrée / vestiaire   |
| 1 salle de motricité   | 1 salle d'activité   |
| 1 salle de sieste  | 1 salle de motricité   |
| 1 bloc sanitaire enfant  | 1 salle de sieste  |
| 1 espace extérieur sécurisé  | 1 salle de restauration avec cuisine                               |
| 1 bloc sanitaire adulte  | 1 espace extérieur sécurisé  |
| 1 local de rangement   | 1 bloc sanitaire : 8 WC et 7 lavabos                               |
|  | 1 local de rangement pour le matériel volumineux, tentes ...       |

#### LES VEHICULES

Le centre de loisirs ne dispose pas de véhicules propres. Location d'un minibus pour la période estivale.

#### LE MATERIEL

Travaux manuels (activités artistiques, nature, jouets...)

Informatique : 2 postes

Matériel de camping, marabout, tentes 2 ou 3 places, nécessaire de cuisine...

#### LES MOYENS FINANCIERS

Le centre de loisirs fonctionne avec un budget défini par le CIAS, organisme gestionnaire, en partenariat avec le Directeur. Il est donc nécessaire d'adapter les moyens financiers mis à disposition et les intentions éducatives de l'organisateur.

#### LES MODALITES TARIFAIRES

Il est appliqué une tarification modulée prenant en compte les ressources des familles :

|                  | TARIF A LA JOURNEE | TARIF A LA DEMI-JOURNEE<br>AVEC REPAS | TARIF A LA DEMI-<br>JOURNEE SANS<br>REPAS |
|------------------|--------------------|---------------------------------------|---|
| <b>TRANCHE 1</b> | <b>11.88 €</b>     | <b>10.38 €</b>                        | <b>6.00€</b>                              |
| <b>TRANCHE 2</b> | <b>12.88 €</b>     | <b>10.88 €</b>                        | <b>6.50€</b>                              |
| <b>TRANCHE 3</b> | <b>13.88 €</b>     | <b>11.38 €</b>                        | <b>7.00 €</b>                             |
| <b>TRANCHE 4</b> | <b>14.38 €</b>     | <b>11.88 €</b>                        | <b>7.50 €</b>                             |

Le repas est toujours compris dans le tarif à la journée.

Le tarif du repas est réactualisé au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

## 4 - LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION

### LES HORAIRES D'OUVERTURE

Dans les locaux de l'école Jacques Perrin et école St Joseph à Rignac : le mercredi de 7h30 à 18H30 et les vacances scolaires de Toussaint, Février, Pâques, Noël et durant les vacances d'été, de 7H30 à 18H30.

Les repas seront tous pris à l'école Jacques Perrin

### LE REGLEMENT INTERIEUR

Le directeur est garant de l'application du règlement de fonctionnement qui sera affiché sur les 2 sites.

### L'EQUIPE D'ANIMATION

Un directeur (BAFD) et une directrice adjointe (BAFD)

Un ou plusieurs animateurs saisonniers.

Le mercredi, l'encadrement est composé d'une équipe fixe comprenant le directeur, la directrice adjointe et deux animatrices BAFA

Pendant les vacances, la composition du personnel évolue en fonction de l'effectif qu'il reçoit (BAFA et Stagiaire BAFA), toujours dans le respect de la réglementation relative à l'encadrement des mineurs.

En général, elle s'établit de la façon suivante :

- Un directeur,
- Un animateur pour 8 enfants âgés de 3 à 6 ans,
- Un animateur pour 12 enfants âgés de 7 à 12 ans.

### LES MODALITES DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL

Le recrutement du personnel d'animation est assuré par le Directeur ou son adjointe, en partenariat avec le vice-président du CIAS.

### LES TEMPS DE PREPARATION ET DE CONCERTATION

L'équipe d'animation se réunit en début de mois pour discuter et mettre en place les activités des mercredis à venir.

Pour les vacances, le programme des activités est réalisé en réunion d'équipe lors de 2 réunions préparatoires le samedi.

### LES PARTENAIRES

La CAF pour le versement des prestations de service et pour la Convention Territoriale Globale

La MSA pour le versement des prestations de service

La CCPR et le CIAS pour la mise à disposition du personnel d'animation

La PMI pour l'habilitation d'accueil des enfants à partir de 3 ans

La SDJES pour l'habilitation de l'ALSH et des séjours

### LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Les familles sont principalement sollicitées par rapport à des besoins de récupération de matériaux destinés aux créations manuelles proposées aux enfants (carton, papier, bouteilles plastiques...).

Ponctuellement, les enfants sont invités à exprimer leurs attentes (rythme de la journée, activités, jeux...) afin de pouvoir répondre au mieux à leurs envies du moment où à venir.

Les parents sont régulièrement conviés à prendre quelques minutes en fin de journée (le plus souvent autour d'un café ou d'un thé) afin de pouvoir répondre à leurs éventuelles questions sur le programme de la journée, l'intégration de leur enfant au sein du groupe quand celui-ci est arrivé depuis peu ou tout autre sujet...

### **LES OUTILS DE COMMUNICATION**

Outre les temps de discussion cités précédemment, l'affichage, la diffusion de bulletins municipaux et la parution d'articles dans la presse locale sont encore d'autres moyens de communication utilisés par l'accueil de loisirs.

Le panneau d'affichage du centre de loisirs est à l'extérieur des locaux à l'entrée de l'école Jacques Perrin. Il est mis à jour régulièrement. Les familles peuvent prendre connaissance de : horaires ouverture et fermeture, dates inscriptions, règlement, réunions, activités exceptionnelles organisées etc.

Un blog est à disposition des familles ([lesalzouzous.com](http://lesalzouzous.com)).

### **LES MODALITES D'EVALUATION**

L'évaluation du projet s'inscrit dans une évaluation plus globale du travail que nous menons actuellement, pour la définition d'une politique enfance jeunesse sur la commune.

C'est pourquoi, nous procéderons à plusieurs niveaux d'évaluation :

- L'évaluation du projet d'activité de l'équipe. Cela concernera le programme mis en place par les animateurs tout au long de l'année. Ce sera le niveau d'évaluation le plus fréquent, car il pourra être quotidien pendant les périodes de vacances scolaires.
- L'évaluation des animateurs stagiaires, sera réalisée à partir d'une grille de compétences travaillée en début de stage avec le stagiaire. L'évaluation fera l'objet de rencontres régulières afin de permettre au stagiaire de progresser dans son cursus.
- L'évaluation du projet pédagogique se fera tout au long de l'année.

Le travail d'évaluation, quel que soit son niveau prendra en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs. Nous définirons pour chaque niveau un mode et une organisation d'évaluation, qui permettra de rendre compte au plus juste de la réalité et des actions à envisager par la suite.

## **5 - SUIVI DU DEROULEMENT PAR L'ORGANISATEUR**

Une réunion mensuelle est prévue avec le Directeur, son adjointe, le Vice-Président du CIAS et la responsable du service Petite Enfance.



# Projet Pédagogique 2021 Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les Alzouzous »

[www.lesalzouzous.com](http://www.lesalzouzous.com)



Accueil Collectif de Mineurs sans hébergement du Pays Rignacois  
Locaux de l'École publique Jacques Perrin -19 rue des écoles  
Locaux de l'École Saint Joseph – 28 avenue du Ségala  
12390 RIGNAC

# SOMMAIRE

## I- PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

5. Une structure adaptée pour les enfants de la Communauté des Communes
6. Comment inscrire vos enfants ?

## II- LE PROJET EDUCATIF

8. S'inscrire dans le cadre global de la politique intercommunale de développement
9. Répondre aux besoins de tous les enfants de la Communauté des Communes
10. Agir en cohérence et en complément de l'école et de la famille
11. Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune

## III- LE PUBLIC ACCUEILLI

9. Les besoins de l'enfant
10. La journée type

## IV- DES RELATIONS ET DES ECHANGES ENRICHISSANTS

1. Relations enfant/enfant
2. Relation enfant/groupe
3. Relation enfant/adulte
4. Relation enfant/activité
5. Relation parent/équipe d'encadrement

## V- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. La cohésion de groupe
2. Les liens sociaux
3. Curiosité et imagination
4. Apprentissage et autonomie

## I- PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

L'accueil collectif de mineurs (A.C.M) est géré par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays Rignacois qui est représenté par son président, Jean-Marc CALVET et son vice-président Michel PRADELS. Le centre de loisirs se situe à Rignac en Aveyron dans un milieu rural. Les locaux sont situés dans l'école Jacques Perrin et dans l'école Saint Joseph.

### 1. Une structure adaptée pour les enfants de la Communauté des Communes

Il y a 8 communes bénéficient prioritairement de cet accueil : Rignac, Auzits, Bournazel, Anglars, Mayran, Goutrens, Belcastel, et Escandolières.

Cette structure accueille des mineurs âgés de 3 à 13 ans durant les vacances scolaires et les mercredis (sauf pendant 1 semaine aux vacances de Noël et les 2 premières semaines d'Août). Les enfants sont amenés à faire connaissance entre eux et à partager des moments ludiques grâce aux activités proposées par les animateurs de l'accueil de loisirs.

Le directeur et la directrice adjointe sont des personnes permanentes sur la structure. Nous avons un rôle de formateurs envers les jeunes stagiaires BAFA. Les animateurs du mercredi sont généralement des personnes travaillant à l'année dans la structure.

A Rignac, nous avons accès à deux plans d'eau et à leurs parcs arborés, à la piscine en été, aux deux gymnases, au stade d'athlétisme, à la bibliothèque, aux terrains de tennis, au parcours de santé et à des sentiers de randonnées.

Durant les grandes vacances d'été des nuitées au centre ou des séjours courts sont organisés afin d'enrichir et de compléter les objectifs du projet pédagogique de l'accueil, à travers des activités de type sportives, des visites touristiques adaptées aux enfants âgés de 9 – 13 ans...

#### **A l'école Jacques Perrin**

Nous disposons d'une salle d'accueil, d'une cuisine, d'un réfectoire, d'une salle de repos, d'un sas, d'une salle de motricité, d'une cour extérieure, d'un préau et de toilettes séparés et adaptés aux différentes tranches d'âge. Les locaux répondent aux normes de sécurité en vigueur, et sont adaptés à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

#### **A l'école Saint Joseph**

Nous disposons d'une salle de garderie, d'une salle de repos, d'une salle de motricité, d'une cour extérieure, d'un préau et de toilettes séparés et adaptés aux différentes tranches d'âge. Les locaux répondent aux normes de sécurité en vigueur, et sont adaptés à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

### 2. Comment inscrire vos enfants ?

Les inscriptions peuvent être effectuées par téléphone : 06 77 26 01 97 / 06 78 70 31 45, ou par mail : [acmrignaclesalzouzous@gmail.com](mailto:acmrignaclesalzouzous@gmail.com)

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles à l'accueil de loisirs, dans les mairies de la Communauté de Communes ou sur le blog « [Lesalzouzous.com](http://Lesalzouzous.com) »

Durant les vacances, les inscriptions se font à la journée.

En revanche, les mercredis hors vacances nous proposons l'accueil à la demi-journée ou à la journée complète. Il y a plusieurs possibilités d'inscriptions :

- le matin
- le matin + le repas du midi
- le repas + l'après-midi
- l'après-midi
- la journée complète

Pour une première inscription, les familles doivent prendre un rendez-vous avec le directeur ou la directrice adjointe. Nous demandons dans la mesure du possible que les enfants soient présents lors de ce premier contact. Nous abordons le règlement intérieur, les modalités de réservation et d'annulation, la facturation, suivie d'une visite des locaux...

## II- LE PROJET EDUCATIF

Les attentes de l'organisateur de l'accueil de mineurs sont de :

1. S'inscrire dans le cadre global de la politique intercommunale de développement
  - Suivant les orientations du projet de développement,
  - En étroite relation avec les actions économiques, sociales et culturelles,
  - En favorisant l'émergence de compétences locales pour l'encadrement en partenariat avec les acteurs concernés (associations, administrations).
2. Répondre aux besoins de tous les enfants de la Communauté des Communes
  - Sans distinction d'origine, de culture, de religion,
  - Pour le plus grand nombre en favorisant l'accès aux familles à faible revenu par la mise en place d'une facturation prenant en compte les ressources de ces dernières.
  - Par une écoute attentive en favorisant leur expression,
  - Par une démarche dynamique, incitative et attractive.
3. Agir en cohérence et en complément de l'école et de la famille
  - Pour favoriser la découverte du monde extérieur et l'appartenance à leurs espaces de vie (ville, campagne),
  - Pour privilégier l'action éducative en rapport avec l'identité du territoire,
  - En mobilisant les ressources locales et les familles,
  - Par une organisation du temps libre en fonction du rythme de chacun.
4. Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune
  - Par l'acquisition de leur autonomie,
  - Par l'apprentissage de la vie en groupe et de l'action collective,
  - Par l'éveil à la citoyenneté, à la solidarité, à la créativité.

### III- LE PUBLIC ACCUEILLI

Les jeunes mineurs sont pour la plupart des enfants issus du milieu rural et de famille de classe moyenne. Il y a peu de mixité sociale dans notre accueil de loisirs.

Pour les inscriptions, nous privilégions les enfants habitants dans la Communauté de Communes et ensuite ceux des communes environnantes.

La structure peut accueillir des enfants porteurs d'handicaps ou ayant des particularités comportementales, sous réserve que toutes les conditions soient réunies pour leurs bien-être. Lors de l'accueil des supports adapter (registre d'informations, PAI...) peuvent être mis en place avec la famille afin de recueillir un maximum d'éléments pouvant nous être utiles. (Ex : Création d'un PAI, support visuel...).

#### 1. Les besoins de l'enfant

|                            | 3 à 6 ans   | 6 à 8 ans  | 9 à 12 ans  |
|----------------------------|---|--|---|
| Développement sociaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin de justice</li> <li>- Être compris et comprendre</li> <li>- Préférence de jouer seul</li> <li>- Besoin d'appartenance</li> <li>- Être dans un cadre sécurisé</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- +/- Égocentrique</li> <li>- Aime les jeux en groupe mais unisexe</li> <li>- Esprit de compétition</li> <li>- Consolation</li> <li>- Jeux avec des règles</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie</li> <li>- Sécurité</li> <li>- Justice</li> <li>- Idolâtrie</li> </ul>   |
| Développement physiques    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Endurance</li> <li>- Sieste</li> <li>- Dynamique</li> <li>- Besoin d'avoir des repères et rituels</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effort physique</li> <li>- Se défouler</li> <li>- Méconnaissance de ses limites</li> <li>- Récupération rapide</li> <li>- Besoin de 12h de sommeil</li> </ul>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Énergie inépuisable</li> <li>- Vif</li> <li>- Prend plaisir à faire du sport</li> <li>- Personnalité affirmée</li> </ul> |
| Développement intellectuel | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprentissage de nouveaux mots</li> <li>- Communication</li> <li>- Ecoute</li> <li>- Développement des sens</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envie d'apprendre</li> <li>- Passion</li> <li>- Curieux sur le monde qui l'entoure</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins égocentrique</li> <li>- Esprit logique</li> <li>- Esprit pratique</li> </ul>                                       |

## 2. La journée type

| Horaires      | Planning des enfants de – 6 ans :   | Planning des enfants de + 6 ans :   |
|---------------|---|---|
| 7h30 à 8h30   | Accueil échelonné des enfants, temps libre (dessin, lecture, coin poupée, coin voiture...)  | Accueil échelonné des enfants, temps libre (dessin, lecture, coin poupée, coin voiture...)  |
| 8h30          | Nous regroupons les enfants en fonction de leurs âges et nous les plaçons dans des pièces différentes.  | Nous regroupons les enfants en fonction de leurs âges et nous les plaçons dans des pièces différentes.  |
| 9h à 9h30     | Goûter du matin pour les enfants ayant besoin de cette collation (fourni par les parents). Temps libre dehors.  | Goûter du matin pour les enfants ayant besoin de cette collation (fourni par les parents). Temps libre dehors.  |
| 9h30 à 9h45   | Passage aux toilettes pour les plus petits (rituel) et pointage des présences des enfants.  | Proposition de passer aux toilettes pour les plus grands et pointage des présences des enfants.   |
| 10h           | Début des activités selon les projets d'animation   | Début des activités selon les projets d'animation   |
| 11h30         | Fin des activités. Coucher des doudous pour les enfants dans des lits qui leur sont attribués chaque semaine et fonction des motifs des draps. Temps libre dehors ou petits jeux. Aide à la mise en place de la table | Fin des activités.<br>Temps libre dehors ou petits jeux.<br>Aide à la mise en place de la table.  |
| 12h à 13h15   | Déjeuner, les enfants s'installent aux tables adaptées à leurs âge.   | Déjeuner, les enfants s'installent aux tables de 6 ou 8 places selon leurs choix. Nous essayons de varier les temps de repas en proposant aux plus grands de venir manger à la table des plus petits afin de les responsabiliser. |
| 13h15 à 13h30 | Les plus petits se préparent pour aller au temps de repos (passage aux toilettes lavage des mains. Un temps de repos proposé à tous).   | Pour les plus grands des jeux de réflexions informels (devinettes...) sont proposés pour qu'ils puissent s'exprimer aisément devant un groupe. De plus cela permet la transition du repas au temps calme.                         |
| 13h30 à 14h   | Temps de sieste ou temps calme.   | Temps calme varié, avec le choix de faire des activités calmes et différentes. (Relaxation, activité manuelle, lecture, yoga...)  |
| 14h à 16h15   | Activités diverses selon les projets d'animation.   | Activités diverses selon les projets d'animation.   |
| 16h15 à 17h   | Goûter collectif fourni par l'accueil.  | Goûter collectif fourni par l'accueil.  |
| 17h à 18h30   | Départ échelonné, petits jeux et temps libre.   | Départ échelonné, petits jeux et temps libre.   |

Nous encourageons les familles à nous informer sur leur ressenti de la qualité de l'accueil ; Le but étant d'améliorer notre fonctionnement et le bien-être des enfants.

Une enquête auprès des familles nous a permis de mieux cibler l'évolution des nouvelles attentes et besoins.

## IV- DES RELATIONS ET DES ECHANGES ENRICHISSANTS

### 1. Relations enfant/enfant

- organiser des jeux collectifs pour que les enfants se découvrent et apprennent à coopérer
- utiliser des temps informels pour que les enfants échangent entre eux et apprennent à vivre ensemble
- tenir un rôle de médiation pour que les enfants règlent leurs conflits entre eux et parviennent à trouver des compromis par la parole
- ne pas laisser l'enfant sans réponses en cas de brimades ou d'insultes
- être exigeant sur le respect de l'autre
- mettre en place des activités faisant appel à leurs sens de solidarité et de coopération

### 2. Relation enfant/groupe

- veiller à ce qu'un enfant ne soit pas exclu ni rejeté par les autres
- ne pas laisser un enfant seul quand les autres sont en activité de groupe
- organiser des activités garantissant à l'enfant la possibilité de trouver sa place au sein du groupe

### 3. Relation enfant/adulte

- instaurer le respect mutuel comme socle de la relation
- poser un cadre convivial
- être à l'écoute de l'enfant et ne pas le laisser sans réponses
- être accueillant et souriant
- mettre à l'aise pour donner confiance
- valoriser l'enfant
- échanger sans mettre toujours l'enfant en position d'apprentissage
- mettre en œuvre leurs idées et leurs intérêts
- veiller à l'impartialité de l'adulte
- garantir des moments où l'enfant peut donner son avis

### 4. Relation enfant/activité

- proposer des activités enrichissantes faisant appel à leurs cinq sens
- instaurer un cadre convivial pour susciter l'envie de participer
- considérer que l'activité est un moyen et non un but
- valoriser l'enfant pour qu'il ait plaisir à faire et qu'il ne se décourage pas en cas de difficulté
- utiliser des outils et matériaux simple pour que l'enfant puisse faire seul, qu'il ait envie d'aller jusqu'au bout de son activité et qu'il puisse (dans la mesure du possible) la refaire chez lui
- veiller à ce que l'activité réponde autant à des envies qu'à des besoins de l'enfant
- l'animateur doit accompagner l'enfant pour lui donner envie de se dépasser tout en respectant les différentes capacités inhérentes aux différentes tranches d'âges

### 5. Relation parent/équipe d'encadrement

- organisation de réunion d'information
- mise en place ponctuelle d'un système de récupération de petit matériel dans l'optique de diverses activités
- utilisation de leurs compétences en les invitant à les faire découvrir aux enfants

## V- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### 1. La cohésion de groupe

#### **1ER OBJECTIF : CREER UNE COHESION DANS LE GROUPE D'ENFANTS**

Afin de réaliser cet objectif, nous instaurons un cadre à l'enfant en construisant ensemble des règles de vie fondées sur le respect et les rappeler régulièrement.

Nous leur mettons à disposition un espace de rencontre et d'échange leur permettant de se familiariser plus facilement les uns avec les autres. Il est impératif de faire des jeux de présentation, nous leurs en proposant régulièrement en début de vacances.

#### **Activités à mettre en place**

- Elaboration des règles de vie
- Jeux coopératifs / Jeux de présentation
- Travaux de groupes...

### 2. Les liens sociaux

#### **2EME OBJECTIF : FAVORISER LES LIENS SOCIAUX DANS LA COMMUNE**

Permettre aux enfants de créer des moments de partage, de rencontre autour de diverses activités avec différents publics.

#### **Activités à mettre en place**

- Echange avec la maison de retraite et le foyer de l'APF et d'autres partenaires locaux
- Participation des commerçants (chasse aux bonbons, quine, course d'orientation...)
- Journée porte ouverte à l'accueil de loisirs...

### 3. Curiosité et imagination

#### **3EME OBJECTIF : ÉVEIL A LA CURIOSITE ET STIMULATION DE L'IMAGINATION**

Nous devons faire « rêver » les enfants à travers des grands jeux, des activités et des sorties afin de développer leur imagination.

Susciter la curiosité chez les jeunes enfants sur le monde qui nous entoure pour les aider à grandir.

#### **Activités à mettre en place**

- Atelier musicaux / Exercices de relaxation
- Grands jeux avec une fabulation
- Elaboration de petites expériences scientifiques...

### 4. Apprentissage et autonomie

#### **4EME OBJECTIF : AIDE ET APPRENTISSAGE VERS L'AUTONOMIE**

A tous les moments de la journée les enfants sont invités à participer dans les tâches de la vie quotidienne (dressage des tables, rangement de matériel pédagogique...). Concernant les plus petits l'équipe encadrante sera plus à seconder l'enfant plutôt que de faire à sa place (habillage, nœud de chaussure, découpe de certains aliments...).

Certaines sont adaptées, il faut les solliciter à les faire seuls en respectant le rythme de chacun.

**Activités à mettre en place**

- Apprentissage de l'hygiène des mains
- Mise en place de la table
- Doser la quantité d'aliments dans son assiette...

Christophe ANGEBAULT  
Directeur

Lorraine PRATS  
Directrice Adjointe

## ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES TEMPS DE L'ENFANT

### Légende

|   |
|---|
| Temps d'enseignement - 24h/semaine                  |
| Activités pédagogiques complémentaires - 1h/semaine |
| Activités péri-éducatives - 3h/semaine              |
| Pause méridienne - 1h30/jour minimum                |
| Accueil - Garderie                                  |

### Commune d'Anglars Saint Félix

|             | Lundi                     | Mardi                     | Mercredi | Jeudi                     | Vendredi                  |
|-------------|---------------------------|---------------------------|----------|---------------------------|---------------------------|
| 07h30-08h45 | Accueil - Garderie        | Accueil - Garderie        |          | Accueil - Garderie        | Accueil - Garderie        |
| 08h45-12h00 | Temps d'enseignement      | Temps d'enseignement      |          | Temps d'enseignement      | Temps d'enseignement      |
| 12h00-13h30 | Pause méridienne          | Pause méridienne          |          | Pause méridienne          | Pause méridienne          |
| 13h30-16h15 | Temps d'enseignement      | Temps d'enseignement      |          | Temps d'enseignement      | Temps d'enseignement      |
| 16h15-16h45 | Activités péri-éducatives | Activités péri-éducatives |          | Activités péri-éducatives | Activités péri-éducatives |
| 16h45-19h00 | Accueil - Garderie        | Accueil - Garderie        |          | Accueil - Garderie        | Accueil - Garderie        |

### Commune d'Auzits

|             | Lundi                     | Mardi                     | Mercredi | Jeudi                     | Vendredi                  |
|-------------|---------------------------|---------------------------|----------|---------------------------|---------------------------|
| 07h30-08h45 | Accueil - Garderie        | Accueil - Garderie        |          | Accueil - Garderie        | Accueil - Garderie        |
| 08h45-12h15 | Temps d'enseignement      | Temps d'enseignement      |          | Temps d'enseignement      | Temps d'enseignement      |
| 12h15-13h45 | Pause méridienne          | Pause méridienne          |          | Pause méridienne          | Pause méridienne          |
| 13h45-16h15 | Temps d'enseignement      | Temps d'enseignement      |          | Temps d'enseignement      | Temps d'enseignement      |
| 16h15-16h30 | Accueil - Garderie        | Accueil - Garderie        |          | Accueil - Garderie        | Accueil - Garderie        |
| 16h30-17h00 | Activités péri-éducatives | Activités péri-éducatives |          | Activités péri-éducatives | Activités péri-éducatives |
| 17h00-18h30 | Accueil - Garderie        | Accueil - Garderie        |          | Accueil - Garderie        | Accueil - Garderie        |

### Commune de Bournazel

|             | Lundi                | Mardi                | Mercredi | Jeudi                | Vendredi             |
|-------------|----------------------|----------------------|----------|----------------------|----------------------|
| 07h30-09h00 | Accueil - Garderie   | Accueil - Garderie   |          | Accueil - Garderie   | Accueil - Garderie   |
| 09h00-12h00 | Temps d'enseignement | Temps d'enseignement |          | Temps d'enseignement | Temps d'enseignement |
| 12h00-13h30 | Pause méridienne     | Pause méridienne     |          | Pause méridienne     | Pause méridienne     |
| 13h30-16h30 | Temps d'enseignement | Temps d'enseignement |          | Temps d'enseignement | Temps d'enseignement |
| 16h30-18h30 | Accueil - Garderie   | Accueil - Garderie   |          | Accueil - Garderie   | Accueil - Garderie   |

### Commune d'Escandolières

|             | Lundi                | Mardi                     | Mercredi | Jeudi                     | Vendredi             |
|-------------|----------------------|---------------------------|----------|---------------------------|----------------------|
| 07h30-09h00 | Accueil - Garderie   | Accueil - Garderie        |          | Accueil - Garderie        | Accueil - Garderie   |
| 09h00-12h15 | Temps d'enseignement | Temps d'enseignement      |          | Temps d'enseignement      | Temps d'enseignement |
| 12h15-13h45 | Pause méridienne     | Pause méridienne          |          | Pause méridienne          | Pause méridienne     |
| 13h45-16h30 | Temps d'enseignement | Temps d'enseignement      |          | Temps d'enseignement      | Temps d'enseignement |
| 16h30-17h00 | Accueil - Garderie   | Activités péri-éducatives |          | Activités péri-éducatives | Accueil - Garderie   |

### Commune de Goutrens

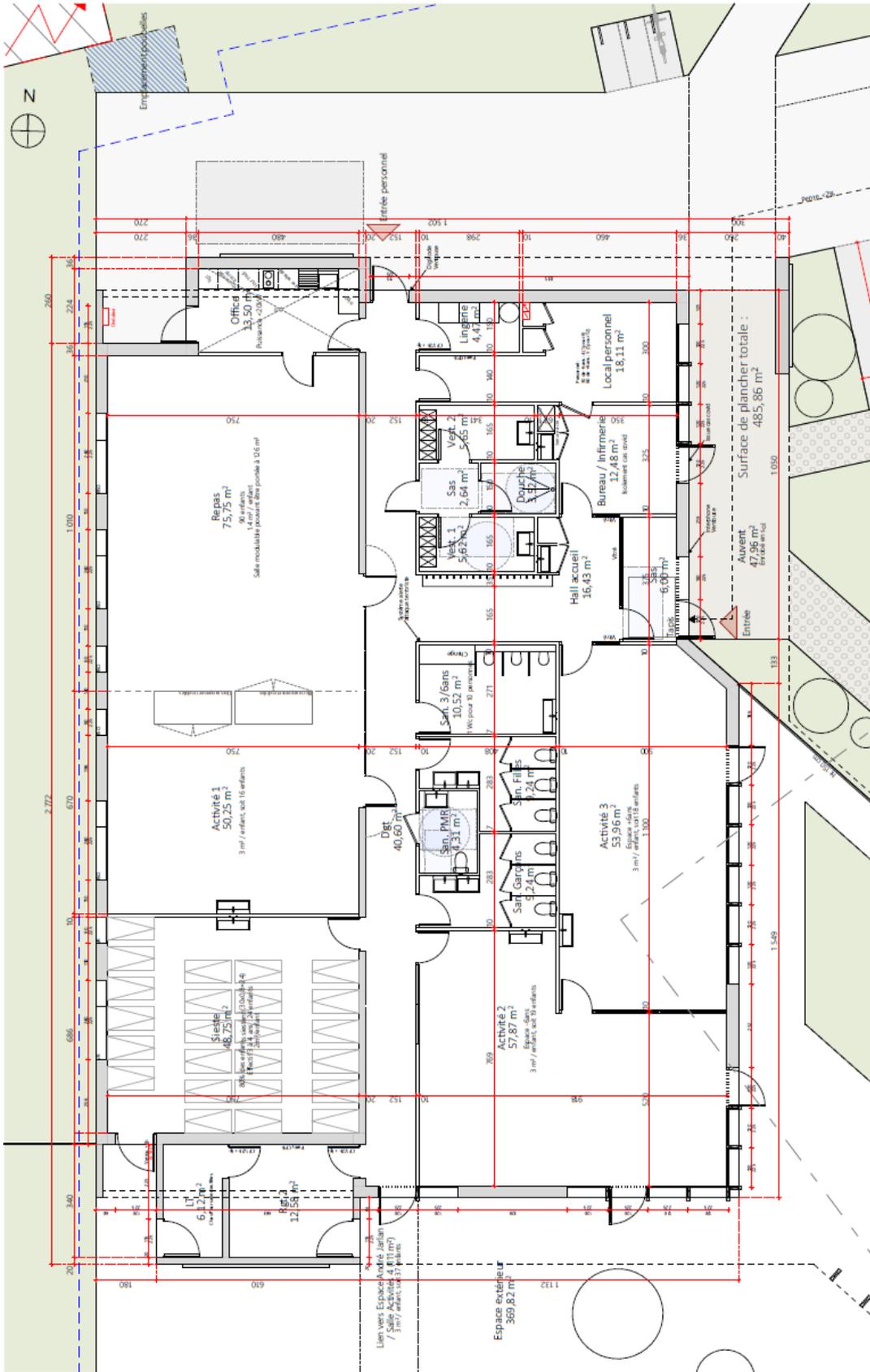
|             | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| 07h30-08h45 |       |       |          |       |          |
| 08h45-12h00 |       |       |          |       |          |
| 12h00-13h45 |       |       |          |       |          |
| 13h45-16h30 |       |       |          |       |          |
| 16h30-16h45 |       |       |          |       |          |
| 16h45-17h15 |       |       |          |       |          |
| 17h15-19h00 |       |       |          |       |          |

### Commune de Mayran

|             | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| 07h30-08h45 |       |       |          |       |          |
| 08h45-12h00 |       |       |          |       |          |
| 12h00-13h45 |       |       |          |       |          |
| 13h45-16h45 |       |       |          |       |          |
| 16h45-17h15 |       |       |          |       |          |
| 17h15-18h30 |       |       |          |       |          |

### Commune de Rignac

|             | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| 07h30-08h30 |       |       |          |       |          |
| 08h30-12h00 |       |       |          |       |          |
| 12h00-13h30 |       |       |          |       |          |
| 13h30-16h00 |       |       |          |       |          |
| 16h00-16h15 |       |       |          |       |          |
| 16h15-16h45 |       |       |          |       |          |
| 16h45-19h00 |       |       |          |       |          |



|  |   |  |                             |
|--|---|--|-----------------------------|
| <b>NUMEROUSULAIRE</b><br>Communauté de communes du Pays Rignacois<br>ADRESSE DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE<br>1 Place du Portail Haut -<br>12390 RIGNAC | <b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b><br>NOMBRE PLAN :<br>PC 39-40 - PLAN RDC | SARL ATELIER TRIADE<br>11 Avenue Victor Hugo<br>33000 BORDEAUX<br>05 57 31 15<br>contact@atelier-triade.fr             | REFERENCE COURIER:<br>21-94 |
|  |   |  | DATE SECTION:<br>06/02/2023 |
| <b>CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT</b><br>ARIÈGE<br>Avenue du Ségala<br>- 12390 RIGNAC                          |   | Note: Documente validé par le Préfet. Document (LdP) par le Maire. L'Etat est en copie de la permis de construire (PC) |                             |



[www.pays-rignacois.fr](http://www.pays-rignacois.fr)  
[communautecommunes@pays-rignacois.fr](mailto:communautecommunes@pays-rignacois.fr)  
05 65 80 20 80